



Ville de Cerny

Essonne

Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 21 mars 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGÈRE, MM. MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mmes FILLATRE, EYERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Mme MITTELETTE-ROUISSI est arrivée à 19h09 durant la lecture de la décision n° 03-2025-9.1
Mme Alexandra EYERABIDE est arrivée à 19h14 durant la lecture de la décision n° 04-2025-9.1

Ont donné pouvoir : Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Alain PIERROT à Mme Joëlle VUITRY

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 n'appelle aucune question. Il est en conséquence adopté à l'unanimité.

DÉCISION N° 02/2025– 1.1

Travaux d'enfouissement de réseaux et requalification de voiries :
Affermissement des tranches optionnelles du MAPA 22-01

Par décisions successives n° 61B/2022 – 1.1 et n° 62/2022 – 1.1 du 30 novembre 2022, les marchés de travaux de Génie civil/VRD (lot 01) et d'éclairage public (lot 02) relatifs aux travaux d'enfouissement de réseaux et de requalification de voiries Chemin Vert – Côte Sainte-Anne et Hameau de Montmirault (MAPA 22-01) ont été attribués.

Les attributaires sont les suivants :

- Pour le lot n° 01 : le Groupement conjoint et solidaire ESSONNE-TP / LVL, dont la société Essonne-TP sise 10 chemin de La Ferté-Alais - 91700 BOISSY-SOUS-SAINT-YON est le mandataire.
- Pour le lot n° 02 : la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité (SICAE), dont le siège social est situé 14C avenue Carnot à CERNY (91590).

Le MAPA 22-01 est composé d'une tranche ferme et de quatre tranches optionnelles.

Les travaux prévus dans le cadre de la tranche ferme (Chemin Vert et côte Ste-Anne) sont achevés.

Afin de poursuivre l'exécution du programme de travaux, il y a lieu d'affermir les tranches optionnelles.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a décidé l'affermissement des tranches optionnelles 1 - 2 - 3 et 4 du MAPA 22-01, détaillées ci-après :

- Tranche optionnelle 1 : Travaux de génie civil Hameau de Montmirault- Lot 1
- Tranche optionnelle 2 : Travaux de VRD Hameau de Montmirault (entre la rue des Cordeliers et les n° 9 et 10) - Lot 1
- Tranche optionnelle 3 : Travaux de VRD Hameau de Montmirault (entre les n°11 et 10 bis et la placette) - Lot 1
- Tranche optionnelle 4 : Travaux d'éclairage public Hameau de Montmirault - Lot 2

Actualisation des prix

Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) prévoit l'actualisation des prix dans les conditions définies à l'article 18 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié par le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018, c'est-à-dire s'il s'est écoulé plus de trois mois entre la date de valeur du prix et celle de la date d'effet de l'ordre de service de commencement des travaux.

La date de valeur du prix ayant été fixée au 23 septembre 2022 (date limite de réception des offres) et le commencement des travaux étant prévu le 24 mars 2025, en application de la formule d'actualisation des prix prévue au CCAP, les montants des tranches optionnelles sont actualisés comme suit :

Tranches conditionnelles		Montants de base		Montants actualisés	
		Montants TTC	Montants HT	Montants TTC	Montants HT
n° 1	Génie civil	233 396,64 €	194 497,20 €	237 364,38 €	197 803,65 €
n° 2	VRD (partie 1)	172 425,12 €	143 687,60 €	175 356,35 €	146 130,29 €
n° 3	VRD (partie 2)	232 541,58 €	193 784,65 €	236 494,79 €	197 078,99 €
n° 4	Eclairage public	40 452,00 €	33 710,00 €	41 139,68 €	34 283,07 €
TOTAL		678 815,34 €	565 679,45 €	690 355,20 €	575 296,00 €

	TP01	
MO (mois valeur de base)	128,4	23/09/2022
Mi (mois date effet OS)	130,6	16/02/2025 (Dernier indice connu)
Coefficient A	1,017	

DÉCISION N° 03-2025 –9.1

Contrat de location d'un véhicule longue durée

Dans le cadre de l'organisation du service de portage des repas à domicile, la commune envisage la mise à disposition aux agents du service restauration d'un véhicule publicitaire.

La société LOCAJEN est susceptible de mettre gratuitement à disposition de la commune un véhicule utilitaire neuf de marque RENAULT Kangoo ou PEUGEOT Partner pour une durée de 3 ans.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a décidé la signature du contrat de location longue durée d'un véhicule avec la société LOCAJEN, dont le siège social est situé à MERIGNAC (33700) 16 rue François Arago, représentée par son Président, Monsieur Jean CAROZZI, relative à la mise à disposition d'un véhicule RENAULT Kangoo ou PEUGEOT Partner, utilitaire.

Durée de la location : 3 ans

Kilométrage :

Le véhicule est loué sans limitation de kilomètre.

Dispositions financières et suspensives :

Le véhicule est mis à disposition sous la condition suspensive de l'obtention par l'opérateur de régie publicitaire de recettes publicitaires annuelles suffisantes pour permettre le financement du véhicule loué (seront considérées comme suffisantes des recettes publicitaires annuelles prévisionnelles au moins égale à 45 % du prix catalogue du véhicule loué). A défaut de trouver des partenaires publicitaires dans un délai de 6 à 8 mois, le contrat de location sera caduc.

Engagements de la commune :

- Entretien intérieur et extérieur du véhicule,
- Souscription d'une assurance tous risques couvrant à titre d'accessoire l'affichage publicitaire,
- Paiement des frais d'immatriculation, de l'éventuel malus écologique, de réparations, de fonctionnement du véhicule,
- Signature d'un contrat de régie publicitaire avec la SARL « Trafic communication » opérateur publicitaire désigné au contrat.

DÉCISION N° 04/2025 – 9.1

Signature du contrat SAAS BL n° NCL024615 avec la Société Berger Levrault

La société Berger-Levrault propose un contrat portant sur les logiciels suivants :

- BL.Connect Données sociales e.magnus RH
- BLES Helios
- BL connect e.gf évolution - Chorus Portail Pro

Il convient de définir les modalités selon lesquelles la société met à disposition de la commune ses services applicatifs, d'ores-et-déjà utilisés par les services municipaux, notamment :

- le droit d'accès et le droit d'utilisation aux services proprement dits,
 - l'usage en ligne d'un ou plusieurs connecteurs pour tout échange d'informations entre la solution et/ou d'autres progiciels.
- et un ensemble de services, comme l'hébergement et la sauvegarde des données, de maintenance et d'assistance.

Le contrat est proposé pour une durée de 36 mois soit jusqu'au 28/02/2028.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a décidé la signature du contrat SAAS BL n° NCL024615 avec la société BERGER-LEVRAULT, située 892 rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, dont les principales dispositions sont définies ci-après :

Prologiciels concernés :

- BL Connect Données sociales e.magnus RH
- BLES Helios
- BL connect e.gf évolution - Chorus Portail Pro.

Durée du contrat : 36 mois

Conditions financières :

Les droits d'utilisation des services applicatifs ainsi que les prestations sont consentis en contrepartie du règlement d'une redevance annuelle ci-après dénommée le « Prix » et dans les conditions suivantes :

Prix à la signature du contrat : 807,59 €HT/annuel (969,10 €TTC/annuel).

Le prix peut évoluer en cours de contrat en fonction des services applicatifs souscrits et, le cas échéant, du nombre d'unités de référence. Le prix ne comprend pas les coûts des télécommunications ni les frais d'accès à internet, lesquels restent à la charge exclusive du client.

Toute modification du nombre d'unités de référence sera automatiquement prise en compte lors de la facturation annuelle pour la période suivante. Sauf mention contraire.

- Aucune régularisation n'intervient en fin d'année au titre des variations de l'unité de référence.
- En cas de variation du nombre d'unités de référence en cours ou en fin d'année, le prix des services applicatifs sera automatiquement ajusté à la date de facturation de la période annuelle suivante.

En outre, pendant la durée du contrat, le prix annuel sera automatiquement révisé à la date anniversaire du contrat, avec un minimum égal à la variation de l'indice Syntec révisé, selon la formule suivante : $P = (P1 \times S) / S1$

P1 est le prix initial,

S est l'indice Syntec (Chambre Syndicale des Sociétés d'Etudes et de Conseils) révisé,

S1 est l'indice de référence du mois de juillet de l'année précédente.

DÉCISION N° 05-2025 –9.1

Contrat de régie publicitaire

Pour faire suite à la décision n° 03-2025 – 9.1 du 10 mars 2025 relative à la signature d'un contrat de location longue durée d'un véhicule avec la société LOCAJEN, il y a lieu de définir les modalités de contrat dans le cadre de la régie publicitaire.

En effet, la société LOCAJEN met gratuitement à disposition de la commune un véhicule utilitaire neuf de marque *RENAULT Kangoo ou PEUGEOT Partner* sous conditions financières et suspensives de l'obtention par l'opérateur de régie publicitaire de recettes publicitaires annuelles suffisantes pour permettre le financement du véhicule loué.

Il y a donc lieu de signer un contrat de régie publicitaire avec la société Traffic Communication.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a décidé la signature du contrat de régie publicitaire, avec la société TRAFFIC COMMUNICATION dont le siège social est situé à MERIGNAC (33700) 16 rue François Arago, représentée par son Président, Monsieur Jean CAROZZI.

Durée: 3 ans

Engagements de la commune :

- Confier la régie publicitaire exclusive du véhicule loué avec la société LOCAJEN pendant toute la durée du contrat de location
- Ne pas supprimer les annonces publicitaires mises en place par le prestataire dès lors qu'elles sont conformes à la décence et à la législation et n'incitent pas à la violence
- Ne pas accréditer, à quelque titre que ce soit, de supports publicitaires identiques
- Assurer une exposition publique maximale du véhicule loué par son utilisation régulière et /ou par un stationnement à un endroit stratégique de la commune à forte densité de passage, permettant de visualiser les emplacements publicitaires et ce pendant les 3 ans.
- Prévenir la société Traffic Communication sans délai et par lettre recommandée avec accusé de réception de toutes dégradations et de tout problème technique affectant les supports publicitaires.

Engagements de la société Traffic Communication :

- Prendre à sa charge le recherche des annonceurs et gérer la relation contractuelle et commerciale avec ces derniers tant concernant la commercialisation des espaces publicitaires que la conception et l'habillage du véhicule loué
- S'assurer que les annonces publicitaires ne présentent pas un caractère contraire à la décence et ne soient pas contraires aux bonnes mœurs
- Personnaliser la partie frontale du véhicule loué au nom et logo de la commune de Cerny
- Prendre à sa charge la gestion de tout contentieux lié à la régie publicitaire du véhicule loué.

Les parties conviennent que la société Traffic Communication versera directement au loueur LOCAJEN, la rémunération des recettes publicitaires en vertu d'une délégation de paiement expressément accepté par la société Traffic Communication, la commune et le loueur LOCAJEN.

DÉLIBÉRATION N° 2025 / III / 1 – 7.1

Engagement d'une dépense d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2025

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'engagement, préalablement au vote du budget 2025, de la dépense relative à l'acquisition d'un aspirateur et d'une presse de lavage pour l'entretien de la mairie et de l'espace Jean-Salis.

Monsieur Vuitry fait remarquer qu'il n'est pas mentionné dans le rapport que la délibération a été étudiée en commission des finances.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-1,

VU le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° 2023 / XII / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023,

VU la délibération n° 2024 / IV / 4 -7.1 du Conseil municipal du 11 avril 2024 portant adoption du budget primitif 2024 de la commune,

CONSIDÉRANT la possibilité donnée au Maire, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget de l'année, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'acquisition d'un aspirateur et d'une presse de lavage pour l'entretien de la mairie et de l'espace Jean-Salis, avant le vote du budget 2025,

CONSIDÉRANT le montant des crédits d'investissement ouverts au budget primitif 2024,

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des finances réunis le 19 mars 2025,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater, préalablement au vote du budget primitif 2025, le dépense d'investissement suivante :

Dépenses d'investissement	Montant TTC
Acquisition d'un aspirateur et d'une presse de lavage	426,60 €

DIT que cette dépense sera prise au budget primitif de l'exercice 2025, au chapitre 21,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

DÉLIBÉRATION N° 2025 / III / 2 – 5.3

Election des délégués du Conseil municipal au PNR

Par délibération n° 2020 / III / 8 – 5.3 du 13 juin 2020, le Conseil municipal à procéder à l'élection de ses représentants au Conseil syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français et, par délibération n° 2023 / II / 5 – 5.3 du 16 février 2023, a modifié sa représentation comme suit :

Elus titulaires :	Elus suppléants :
Nadine-Françoise MAUGERE Alain PIERROT	Cynthia TRIMBOUR Alain VUITRY

Par mail réceptionné en date du 4 février 2025, Monsieur VUITRY, en accord avec ses collègues de l'opposition municipale, a sollicité la modification des représentants de son groupe au sein du comité syndical du PNR.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5711-1,
Vu le décret n° 99-342 du 4 mai 1999 portant classement du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,
Vu le décret n° 2009-47 du 22 avril 2009 portant prolongation du classement du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,
VU la délibération n° 2010 / IV / 8 du Conseil municipal du 2 juin 2010 approuvant la charte du PNR du Gâtinais français et décidant son adhésion au Syndicat mixte selon les statuts modifiés,
VU la délibération n° 2023 / II / 5 – 5.3 du Conseil municipal du 16 février 2023 portant élection de ses représentants au Conseil syndical du PNR,
VU les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais français, notamment son article 9,
CONSIDÉRANT la demande d'un conseiller de l'opposition de faciliter la représentation active des représentants de son groupe aux instances du PNR,
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de nouveaux délégués,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE de voter à main levée pour l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants,

DÉCIDE, en vue de procéder à l'élection de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès de Madame le Maire, des listes de candidats,

Après appel des candidatures, la liste des délégués titulaires suivante est proposée :

- Madame Nadine-Françoise MAUGÈRE
- Madame Joëlle VUITRY

Une seule liste étant présentée, **sont élus délégués titulaires pour représenter la commune au Conseil syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français :**

Madame Nadine-Françoise MAUGÈRE
Madame Joëlle VUITRY

Après appel des candidatures, la liste des délégués suppléants suivante est proposée :

- Madame Cynthia TRIMBOUR
- Monsieur Alain PIERROT

Une seule liste étant présentée, **sont élus délégués suppléants pour représenter la commune au Conseil syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français :**

**Madame Cynthia TRIMBOUR
Monsieur Alain PIERROT**

DÉLIBÉRATION N° 2025 / III / 3 - 9.1

Mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) sur les parcelles cadastrées AH n° 308, AH n° 310 (issues des parcelles AH 240 et 242) et AH n° 245

Un projet urbain partenarial (PUP) est une méthode de financement contractualisé, permettant le financement en tout ou partie d'équipements publics nécessaires au fonctionnement d'opérations de travaux ou d'aménagements.

Un PUP permet aux communes, aux établissements publics, au représentant de l'État dans le cadre d'opérations d'intérêt national (OIN) ou à certaines collectivités territoriales ou établissements publics (article L. 312-3 du Code de l'urbanisme) dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme, d'assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la conclusion d'une convention.

L'initiative de cette convention appartient à la collectivité compétente en matière d'urbanisme ou aux porteurs de projet (aux propriétaires fonciers, constructeurs ou aménageurs) qui la proposent si leur projet nécessite la réalisation d'équipements publics difficiles à financer par la seule taxe d'aménagement (TA).

Les équipements publics financés par les constructeurs sont ceux qui, non seulement sont rendus nécessaires par les opérations de construction ou d'aménagement initiées par ces derniers, mais répondent aussi aux besoins des futurs habitants ou usagers du projet.

Ainsi, dans le cadre du projet d'aménagement, prévu sur les parcelles cadastrées AH 308 – 310 (issues de la division des parcelles cadastrées AH 240 – 242) et AH 245, il y a lieu de renforcer le réseau public d'eau potable situé chemin des Fourneaux et de créer un réseau d'eaux usées.

Le projet d'aménagement évoqué précédemment est un programme de construction de :

- 15 logements destinés aux pompiers volontaires de la caserne située à proximité
- 7 logements en locatif social
- 8 logements destinés à l'habitat inclusif

soit la création d'une surface de plancher totale de 1 907,60 m².

Les travaux envisagés relèvent des compétences exercées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE).

En conséquence, la municipalité a souhaité la signature d'un PUP.

Un projet de convention entre la commune, la société SCCV des fourneaux, l'aménageur, et le SIARCE a été établi.

Celui-ci prévoit :

- La liste des équipements induits par l'opération d'aménagement :
 - o Réseau d'eau potable (AEP)
 - o Réseau d'eaux usées (EU)
- Le coût de chaque équipement à réaliser, y compris les frais administratifs supportés par le SIARCE
 - o Réalisation d'amorces EU et AEP : 19 993,51 €HT
 - o Réalisation des travaux depuis les amorces jusqu'au droit du projet : 55 844,55 €HT
 - o Réalisation du branchement AEP : 12 455,69 €HT

Soit un coût total de l'opération de 92 708,00 €HT

- La répartition des coûts entre le SIARCE et l'aménageur et les modalités de cette répartition
- Les obligations des parties
- Les délais de réalisation des travaux
- Le périmètre de la convention, dont le plan est annexé à la convention
- Les modalités et délais de paiement
- La durée d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

A. Vuitry s'étonne de la formulation « Les Friches DSU du Moulin ».

Madame le Maire lui répond qu'il s'agit de la formule employée sur l'acte notarié et qu'il convient donc de la retranscrire à l'identique.

F. LACOMME indique qu'il s'agit des branchements pour les logements pompiers. Il précise que les premiers raccordements ont été réalisés à l'occasion des travaux d'aménagement des ronds-points, et que le constructeur s'est engagé à les financer même si le projet n'aboutissait pas.

J. VUITRY rappelle que lors du précédent envoi en décembre, il avait été question des eaux pluviales et demande où en est le dossier.

R. HEUDE lui répond que des tests de perméabilité ont été effectués.

F. LACOMME ajoute qu'une étude sur le ruissellement des eaux a été faite.

A. VUITRY demande que la convention soit lue car il a des remarques à faire.

Mme le Maire lui précise que la convention a été rédigée par le SIARCE et n'est pas l'objet du vote du Conseil municipal.

A. VUITRY ne voit pas où la prise en charge des charges par l'aménageur est précisée.

Il lui est indiqué que si la prise en charge financière par l'aménageur des équipements publics d'eau potable et d'assainissement collectifs des eaux usées ne figure pas dans le libellé, elle figure toutefois dans le tableau présenté.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1331-1 et suivant du Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.332-11-3 et L.332-11-4,

VU le Code général des impôts, notamment son article 1635 quater D

VU la division foncière référencée DP 091 129 23 100 22 délivrée le 19 mai 2023, autorisant la division en deux lots, l'un à bâtir, l'autre restant inconstructible, des parcelles AH 245 – AH 240 et AH 242,

VU la délibération n° 2023 / VI / 1 – 7.2 du Conseil municipal du 1^{er} juin 2023 instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal,

VU la délibération n° 2023 / IX / 5 – 2.1 du Conseil municipal du 27 septembre 2023 adoptant la déclaration de projet relative à la construction de logements locatifs sociaux et de logements destinés à l'habitat inclusif, emportant approbation des nouvelles dispositions du Plan local d'urbanisme (PLU),

VU le PC n° 91129 22 10014 du 06 février 2024 relatif à la construction de 30 logements dont 22 logements sociaux et 8 logements inclusifs répartis en 2 bâtiments,

VU la délibération n° 2024 / VIII / 11 - 3.2 du Conseil municipal du 5 décembre 2024 autorisant la cession des parcelles constructibles issues de la division des parcelles cadastrées section AH n° 240 – 242 et 245, d'une surface totale de 3 363 m²,

CONSIDÉRANT que la parcelle anciennement cadastrée section AH 240 lieudit « Les Friches DSU du Moulin » d'une contenance de 12 ares 55 centiares est devenue la parcelle cadastrée section AH 308 lieudit « Les Friches DSU du Moulin » d'une contenance de 12 ares 56 centiares, ainsi qu'il résulte d'un document d'arpentage n°1097Y dressé le 28 janvier 2025,

CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée section AH 310 lieudit « Les Friches DSU du Moulin » d'une contenance de 17 ares 34 centiares provient de la division d'une plus grande parcelle cadastrée section AH 242 lieudit « Les Friches DSU du Moulin » d'une contenance de 42 ares 83 centiares, ainsi qu'il résulte du document d'arpentage n°1097Y, énoncé précédemment,

CONSIDÉRANT le projet de construction de logements, sur les parcelles dorénavant cadastrées section AH 308, AH 310 et AH 245 situées chemin des fourneaux à Cerny,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des équipements publics d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées afin de répondre aux besoins des futurs habitants et usagers des constructions édifiées dans le périmètre de l'opération d'aménagement,

CONSIDÉRANT que les compétences Eau potable et assainissement collectif des eaux usées sont détenues et exercées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE), dans l'emprise où devront être réalisés les équipements précités,

CONSIDÉRANT que les propriétaires des terrains et les constructeurs peuvent conclure avec une commune et un établissement public exerçant les compétences relatives aux réseaux, une convention de PUP prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de mettre en place un Projet Urbain Partenarial (PUP) afin que ces travaux et frais annexes, nécessaires à l'opération d'aménagement projetée soient pris en charge en partie par l'aménageur,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les modalités du projet urbain partenarial,

VU le projet de convention de PUP à intervenir entre la société SCCV des fourneaux, la commune de Cerny et le SIARCE, tel que présenté à l'assemblée,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR

(A.VUITRY ET J. VUITRY ne prenant pas part au vote)

INSTAURE un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur les parcelles constructibles cadastrées section AH n° 308 - 310 (issues de la division des parcelles cadastrées AH 240 et -242) et 245,

APPROUVE le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), tel que présenté à l'assemblée et annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Préambule

En application des dispositions des articles L.332-11-3, L.332-11-4 et L.332-11-13 du Code de l'Urbanisme, la présente convention est conclue entre :

La société SCCV des fourneaux, dont le siège social est situé à Montlhéry (91310) 18 rue Christophe de Saulx, représentée par Monsieur Hervé DEMEURE, en qualité de Président de la SAS Continental Foncier, gérante de la SCCV de fourneaux,

Et désignée ci-après par « **l'Aménageur** »

La commune de Cerny, dont le siège est situé à Cerny (91590) 8 rue Degommier, représentée par Madame Marie-Claire CHAMBARET, en qualité de Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°XXX en date du XX/XX/XXXX.

Et désignée ci-après par « **la Collectivité** »

Le SIARCE, dont le siège est situé à Corbeil-Essonnes (91100) 58-60 rue Fernand Laguide, représenté par ..., en qualité de Président agissant en vertu de la délibération du bureau syndical n°XXX en date du XX/XX/XXXX.

Et désigné ci-après par « **le SIARCE** »

La présente convention de Projet Urbain Partenarial a pour objet la prise en charge financière des équipements publics d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées, dont la réalisation par la Collectivité est rendue nécessaire pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers des constructions édifiées dans le périmètre ci-après défini de l'opération d'aménagement permettant la réalisation de 15 logements destinés aux pompiers volontaires, 7 logements en locatifs social et 8 logements destinés à l'habitat inclusif. La surface de plancher projetée est de 1907,60m².

Les compétences Eau potable, Assainissement collectif des Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) sont détenues et exercées par le SIARCE dans l'emprise où devront être réalisés les équipements publics précités.

En conséquence, il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 – Équipements et coût du projet

Le SIARCE s'engage à réaliser l'ensemble des équipements suivants rendus nécessaires par l'opération d'aménagement dont la liste et le coût prévisionnel sont fixés ci-après (prix actualisé 2025) :

Liste des équipements induits par l'opération d'aménagement :

- Réseaux d'eau potable (AEP)
- Réseaux d'eaux usées (EU)

Coût prévisionnel de chaque équipement à réaliser, y compris les frais administratifs supportés par le SIARCE (5% du coût des travaux) :

- Pour la réalisation des amorces EU et AEP : 19 993,51 € HT (prix actualisé 2025)
- Réalisation des travaux depuis les amorces jusqu'au droit du projet : 55 844,55 € HT (prix actualisé 2025)
- Réalisation du branchement AEP : 12 455,69 € HT (prix actualisé 2025)

Soit un coût total de l'opération de 92 708,00 € HT (avec les frais administratifs de 5%).

Répartition des coûts entre le SIARCE et l'aménageur :

Les coûts mis à la charge de l'aménageur sont ceux nécessaires aux besoins futurs des habitants ou usagers des constructions à édifier dans le périmètre défini à l'article 4 de la présente convention. Compte tenu du fait que les futurs réseaux desserviront des parcelles agricoles, il est donc nécessaire de calculer la proportion des coûts mis à la charge de l'aménageur en fonction de ses besoins.

La proportionnalité ne concerne que le réseau eaux usées. Il existe en effet un réseau AEP au droit du projet qui permettrait de desservir les parcelles agricoles voisines. Seul le projet d'aménagement des 30 logements nécessite le renforcement du réseau actuel d'AEP. Il est donc le seul financeur, puisque seul concerné par les travaux.

La décomposition des coûts est la suivante :

	Coût de l'opération	Besoins proportionnels à répartir	Part à charge exclusive aménageur
Travaux amorces	19 993,51 €	3 653,90 € (EU) 14 300,46 € (commun)	2039,15 € (AEP)
Travaux réseaux depuis les amorces	55 844,55 €	6 141,90 € (EU) 39 068,60 € (commun)	4369,80 € (Bcht EU) 6264,25 € (AEP)
Branchement AEP	12 455,69 €	-	12 455,69 €
Frais administratifs	4 414,25 €	4 414,25 €	-
Montant total	92 708 € HT	67 579,11 €	25 128,89 €

Calcul de la proportionnalité des besoins en eaux usées :

La parcelle aménageur représente 74EH soit 97 % des besoins
Les parcelles agricoles représenteraient 2EH soit 3% des besoins

Répartition du financement selon le nombre d'équivalent habitant :

Montant total à répartir : 67 579,11 €

Part aménageur : 97% de 67 579,11 € soit 65 551,74 €

Part parcelles viabilisables (à charge du SIARCE) : 3% de 67 579,11 € soit 2 027,37 €

Le coût prévisionnel mis à la charge de l'aménageur est de 90 680.63 € HT.

Article 2 – Obligations du SIARCE

Le SIARCE s'engage à achever les travaux de réalisation des équipements prévus à l'article 1 dans un délai d'un (1) an après la signature de la présente convention.

En cas de difficultés ou d'imprévus pouvant entraîner un report de l'échéance d'achèvement des travaux, le SIARCE s'engage à en informer sans délais l'Aménageur.

Article 3 – Obligations de l'Aménageur

L'Aménageur s'engage à verser au SIARCE la fraction du coût des équipements publics prévus à l'article 1, nécessaires aux besoins futurs des habitants ou usagers des constructions à édifier dans le périmètre défini à l'article 4 de la présente convention.

Les réseaux réalisés dans le cadre de ce projet étant destinés à desservir essentiellement les logements de cette opération, l'aménageur est redevable de 97,8% du coût des travaux, soit un total de 90 680,63 € HT.

En cas de report de tout ou partie de l'exécution du projet à la demande de l'Aménageur, un avenant précisera les nouvelles dispositions, et notamment le montant révisé de la participation à la charge de l'Aménageur.

Article 4 – Périmètre d'application

Le périmètre d'application de la présente convention est délimité par le plan (plan cadastral modifié par document d'arpentage dressé le 28/01/2025) joint en annexe.

Article 5 – Modalités financières

En exécution d'un titre de recettes émis par le SIARCE, l'Aménageur s'engage à procéder au paiement de la participation qui sera mise à sa charge pour le Projet Urbain Partenarial, dans les conditions suivantes :

- 50% de la participation une fois la présente convention rendue exécutoire ;
- 50% restants après constat d'achèvement des travaux.

L'Aménageur procèdera à ces versements dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception des titres de recettes émis par le SIARCE.

Le coût du projet sera facturé HT. La TVA sera prise en charge par le SIARCE, qui se charge d'assurer les démarches administratives pour récupérer le FCTVA.

Article 6 – Exonération de la taxe d'aménagement

Conformément à l'article L332-11-4 du Code de l'Urbanisme, à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention en mairie (ou au siège de l'EPCI compétent et, dans ce cas, dans les mairies des communes membres concernées par le projet d'aménagement), les constructions qui seront édifiées dans le périmètre mentionné à l'article 4 ci-avant sont exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement durant une période de 5 ans (délai qui ne peut pas excéder dix ans).

Les autres contributions d'urbanisme applicables aux projets d'aménagement ou de construction restent quant à elles exigibles, le cas échéant, qu'elles soient en vigueur au jour de la signature de la présente convention ou qu'elles soient instituées ultérieurement.

Article 7 – Entrée en vigueur

La présente convention est exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature en mairie.

Article 8 – Conditions de révisions

En cas de modifications, la convention de Projet Urbain Partenarial devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Notamment, les parties conviennent de se revoir en cas de modification au-delà de 10% en plus ou en moins du coût des travaux afin d'ajuster la participation sur le coût réel majoré du coût du SIARCE.

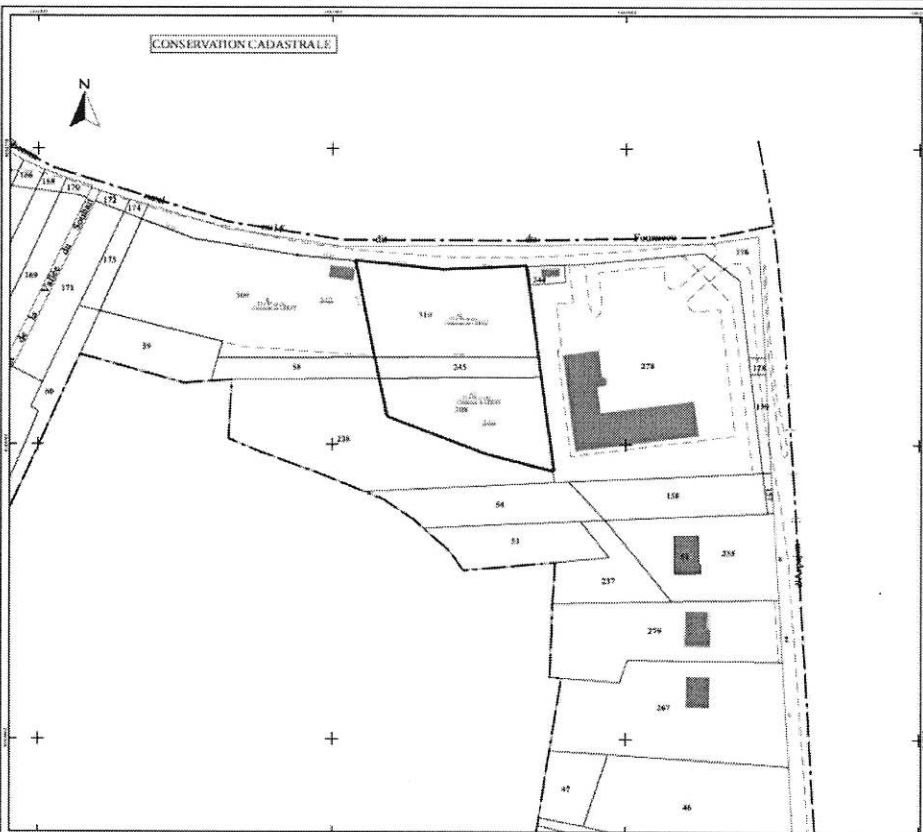
Fait à Cerny, le
En 3 exemplaires

Pour la société Continental Foncier
M. Hervé DEMEURE

Pour la Collectivité
Mme Marie-Claire CHAMBARET
Maire

Pour le SIARCE
M.
Président

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	
Commune : CERGY (129) Section : AH Feuille(s) : 000 AH 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 04/02/2025 Date de mise à jour : 01/01/1968	
N° d'ordre du document d'arpentage : 1097 Y Document vérifié et numéroté le 04/02/2025 A CORBEIL-ESSONNES Par VENIE PASCAL Inspecteur Signé	
Cachet du service d'origine : CDIF DE CORBEIL-ESSONNES Pôle de Topographie et de Gestion Cadastreale 91107 Corbeil-Essonnes Cedex Téléphone : 01 60 90 51 00 Fax : 01 60 90 51 28 cdif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr	
CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1958) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressée par géomètre à Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A le	
D'après le document d'arpentage dressé Par Mathieu GARCIS (2) Réf. : 201008 Le 28/01/2025	
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une mesure planimétrique par voie de dessu à jour. Dans la formule B, les piquets doivent avoir été établis aux mêmes points qu'au moment de la mesure. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien agréé du cadastre). (3) Présenter la liste en quatre colonnes et avec affichage des propriétaires (propriétaire, usufruit, copropriété, qualité de l'habitant, copropriétaire, etc.).	



DÉLIBÉRATION N° 2025 / III / 4 – 7.1

Débat d'orientations budgétaires

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales). Cette délibération doit faire l'objet d'un vote.

Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat.

Le rapport d'orientations budgétaires 2025 de la commune a été envoyé en annexe du rapport.

O. CARNOT rapporte qu'il a fait l'objet de la réunion de deux bureaux municipaux et d'une commission des finances et qu'il le présente à l'assemblée par chapitre à l'aide du support suivant :

ROB 2025

**Présentation en Conseil municipal
du 27 mars 2025**

- 1. VUE RETROSPECTIVE 2021-2024 – 20 pages (4->23)**
- 2. LE BUDGET PRIMITIF 2025 – 20 PAGES (24->45)**
- 3. LA DETTE – 3 PAGES (47->49)**
- 4. LES RATIOS – 2 PAGES (51->52)**
- 5. LA FISCALITE – 2 PAGES (54->55)**
- 6. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS – 2 PAGES (57->58)**

VUE RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES 2021-2024

P 3

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

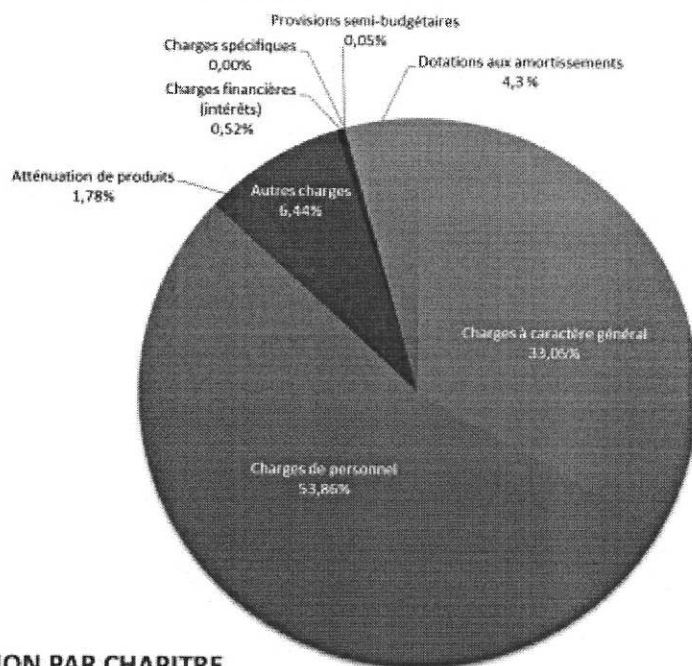
VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges à caractère général	011	879 805,34 €	865 304,69 €	1 068 845,11 €	977 162,22 €
		15,23%	-1,65%	23,52%	-8,58%
Charges de personnel	012	1 434 768,32 €	1 510 154,06 €	1 523 909,61 €	1 592 126,23 €
		3,43%	5,25%	0,91%	4,48%
Atténuation de produits	014	58 513,00 €	58 513,00 €	57 396,00 €	52 529,00 €
				-1,91%	-8,48%
Autres charges de gestion	65	182 821,91 €	161 604,61 €	168 292,27 €	190 506,31 €
		10,65%	-11,61%	4,14%	13,20%
Dépenses de gestion des services		2 555 908,57 €	2 595 576,36 €	2 818 442,99 €	2 812 323,76 €
		7,64%	1,55%	8,59%	-0,22%
Charges financières (intérêts)	66	18 640,51 €	18 973,83 €	20 914,32 €	15 321,81 €
		-1,45%	1,79%	10,23%	-26,74%
Charges spécifiques	67	54 350,00 €	0,00 €	2 040,00 €	
Dotations provisions semi-budgétaires	68	6 729,00 €	51 675,00 €	1 026,01 €	1 406,17 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 635 638,08 €	2 666 225,19 €	2 842 423,32 €	2 829 051,74 €
		9,65%	1,16%	6,61%	-0,47%
Dotations aux amortissements	042	57 451,89 €	57 521,04 €	77 081,15 €	88 871,77 €
Autres opérations d'ordre	042	105 000,00 €	66 204,81 €	124 000,00 €	38 272,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 798 079,87 €	2 789 951,04 €	3 043 503,47 €	2 956 195,51 €
		14,34%	-0,29%	9,09%	-2,87%

RECETTES		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Atténuation de charges (rembours.)	013	12 527,29 €	9 457,47 €	41 928,56 €	23 739,19 €
		-32,97%	-25%	343%	-43%
Produits des services	70	286 058,55 €	308 284,17 €	301 681,28 €	319 935,99 €
		31,22%	7,77%	-2,14%	6,05%
Impôts et taxes (sauf 731)	73	597 081,46 €	631 589,77 €	634 952,68 €	581 293,96 €
		-4,22%	5,74%	0,56%	-8,45%
Fiscalité locale	731	1 627 261,00 €	1 705 352,30 €	2 000 028,50 €	2 181 745,32 €
		4,42%	4,68%	17,98%	7,57%
Dotations et participations	74	403 131,09 €	412 102,32 €	394 988,24 €	450 019,77 €
		15,59%	2,23%	-4,15%	13,99%
Autres produits de gestion courante	75	9 607,88 €	6 504,51 €	35 978,23 €	25 649,07 €
				422,40%	-28,51%
Recettes de gestion des services		2 925 727,17 €	3 071 070,34 €	3 417 117,29 €	3 562 384,20 €
		5,83%	4,61%	11,27%	4,25%
Produits financiers	76	3,91 €	5,00 €	12,71 €	17,68 €
Produits Exceptionnels	77	148 874,69 €	52 600,04 €	124 000,00 €	7 560,64 €
Reprise sur amortissements et provisions	78			51 308,97 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 082 605,97 €	3 123 771,28 €	3 592 748,97 €	3 569 962,52 €
		8,78%	1,34%	15,01%	-0,63%
Immobilisations corporelles	042	0,00 €	16 806,27 €		30 772,00 €
Autres opérations d'ordre	042	800,00 €	1 655,00 €	6 537,00 €	6 536,50 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 083 405,97 €	3 142 272,55 €	3 599 285,97 €	3 607 271,02 €
		8,75%	1,91%	16,54%	0,22%

Dépenses de fonctionnement	2 956 195,51
Recettes de fonctionnement	3 607 271,02
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	651 075,51

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION PAR CHAPITRE
DES DÉPENSES

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DIMINUENT DE **2,87 %**

Les charges à caractère général diminuent de 8,58 %
(-91 682,89€)

- les achats et variations de stocks - 56 387,63 €
- les dépenses des services extérieurs +4 742,04 €
- les autres services extérieurs - 36 627,30 €
- Les impôts et taxes payés par la commune - 3410 €

Les achats et variations de stocks s'élèvent à 466 574,31 € en 2024.

DÉPENSES		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges à caractère général	O11	879 805,34 € 15,23%	865 304,69 € -1,65%	1 068 845,11 € 23,52%	977 162,22 € -8,58%
Charges de personnel	O12	1 434 768,32 € 3,43%	1 510 154,06 € 5,25%	1 523 909,61 € 0,91%	1 592 126,23 € 4,48%
Atténuation de produits	O14	58 513,00 €	58 513,00 €	57 396,00 € -1,91%	52 529,00 € -8,48%
Autres charges de gestion	65	182 821,91 € 10,65%	161 604,61 € -11,61%	168 292,27 € 4,14%	190 506,31 € 13,20%
Dépenses de gestion des services		2 555 908,57 € 7,64%	2 595 576,36 € 1,55%	2 818 442,99 € 8,59%	2 812 323,76 € -0,22%
Charges financières (intérêts)	66	18 640,51 € -1,45%	18 973,83 € 1,79%	20 914,32 € 10,23%	15 321,81 € -26,74%
Charges spécifiques	67	54 350,00 €	0,00 €	2 040,00 €	
Dotations provisions semi-budgétaires	68	6 729,00 €	51 675,00 €	1 024,01 €	1 406,17 €
TOTAL DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 635 628,08 € 9,65%	2 666 225,19 € 1,16%	2 842 421,32 € 6,61%	2 829 051,74 € -0,47%
Dotations aux amortissements	042	57 451,89 €	57 521,04 €	77 081,15 €	88 871,77 €
Autres opérations d'ordre	042	105 000,00 €	66 204,81 €	124 000,00 €	38 272,00 €
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 798 079,97 € 14,24%	2 789 951,04 € -0,29%	3 043 502,47 € 9,09%	2 956 195,51 € -2,87%

Dépenses significatives en baisse :

- Eau et assainissement : - 9 162,85 €
- Electricité : - 35 153,11 €
- Gaz : - 28 720,06 €

Les dépenses relatives aux services extérieurs s'élèvent à 282 181,02 € en 2024.

Dépenses significatives en baisse :

- Prestations de services : - 10 238,65 €
- Locations mobilières : - 18 597,07 €
- Entretien réseaux : - 13 482,50 €

Dépenses significatives en hausse :

- Location matériels roulants : + 11 333,10 €
- Entretien voiries : + 26 992,80 €
- Maintenance : + 11 257,11 €

Les autres services extérieurs s'élèvent à 125 131,89 € en 2024.

Dépenses significatives en baisse :

- Honoraires, conseils : - 14 556,43 €
- Transports collectifs de personnels : - 10 713,16 €

Les impôts et taxes payés par les collectivités s'élèvent à 3 275,00 € en 2024
(+ 3 410 € de taxes sur les bureaux et les véhicules)

Les charges de personnel et frais assimilés progressent de 4,48 % (+ 68 216,62 €)

Au niveau des rémunérations :

- Agents titulaires : + 48 784,05 €
 - Agents sous contrats : + 4 612,24
 - Apprentis : + 1 114,50 €
 - Personnel extérieur : + 1 513,60 €
- Total : + 53 795,39 €

Au niveau des charges :

- Charges salariales : + 16 181,09 €
 - Autres charges sociales (CNAS et médecine préventive) : + 138,41 €
 - Assurances du personnel : + 1 898,27 €
- Total : + 14 421,23 €

DÉPENSES		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges à caractère général	O11	879 805,34 € 15,23%	865 304,69 € -1,65%	1 068 845,11 € 23,52%	977 162,22 € -8,58%
Charges de personnel	O12	1 434 768,32 € 3,43%	1 510 154,06 € 5,25%	1 523 909,61 € 0,91%	1 592 126,23 € 4,48%
Atténuation de produits	O14	58 513,00 €	58 513,00 €	57 396,00 € -1,91%	52 529,00 € -8,48%
Autres charges de gestion	65	182 821,91 € 10,65%	161 604,61 € -11,61%	168 292,27 € 4,14%	190 506,31 € 13,20%
Dépenses de gestion des services		2 555 908,57 € 7,64%	2 595 576,36 € 1,55%	2 818 442,99 € 8,59%	2 812 323,76 € -0,22%
Charges financières (intérêts)	66	18 640,51 € -1,45%	18 973,83 € 1,79%	20 914,32 € 10,23%	15 321,81 € -26,74%
Charges spécifiques	67	54 350,00 €	0,00 €	2 040,00 €	
Dotations provisions semi-budgétaires	68	6 729,00 €	51 675,00 €	1 024,01 €	1 406,17 €
TOTAL DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 635 628,08 € 9,65%	2 666 225,19 € 1,16%	2 842 421,32 € 6,61%	2 829 051,74 € -0,47%
Dotations aux amortissements	042	57 451,89 €	57 521,04 €	77 081,15 €	88 871,77 €
Autres opérations d'ordre	042	105 000,00 €	66 204,81 €	124 000,00 €	38 272,00 €
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 798 079,97 € 14,24%	2 789 951,04 € -0,29%	3 043 502,47 € 9,09%	2 956 195,51 € -2,87%

Les effectifs au 31 décembre 2024

Emplois permanents pourvus au 31/12	2021	2022	2023	2024
Titulaires	33	34	34	34
Cat. A	1	1	1	1
Cat. B	1	2	1	1
Cat. C	31	31	32	32
Non titulaires	0	1	0	0
Cat. A	0	0	0	0
Cat. B	0	0	0	0
Cat. C	0	1	0	0
Total sur emplois permanents	33	35	34	34

La collectivité a recours par ailleurs à deux vacataires pour couvrir les besoins ponctuels.

Emplois non permanents pourvus au 31/12	2021	2022	2023	2024
Emplois saisonniers ou temporaires	5	5	3	1
Emplois aidés	5	4	4	4
Apprentis	1	2	2	2
Total sur emplois non permanents	11	11	9	7

TOTAL DES EMPLOIS	44	46	43	41
--------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

DEPENSES		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges à caractère général	011	879 801,34 €	865 304,89 €	1 058 845,11 €	977 162,22 €
		15,23%	-1,65%	23,52%	-8,58%
Charges de personnel	012	1 434 764,32 €	1 510 134,06 €	1 523 989,61 €	1 592 126,28 €
		3,43%	5,25%	0,91%	4,48%
Atténuation de produits	014	58 513,00 €	58 513,00 €	57 396,00 €	52 529,00 €
				-1,91%	-8,48%
Autres charges de gestion	65	182 821,91 €	161 604,61 €	168 292,27 €	190 506,31 €
		10,65%	-11,61%	4,14%	13,20%
Dépenses de gestion des services		2 555 908,57 €	2 595 576,36 €	2 818 442,99 €	2 812 323,76 €
		7,64%	1,55%	8,59%	-0,22%
Charges financières (intérêts)	66	18 640,51 €	18 973,83 €	20 914,32 €	15 321,81 €
		-1,45%	1,79%	10,23%	-26,74%
Charges spécifiques	67	54 350,00 €	0,00 €	2 040,00 €	
Dotations provisions semi-budgétaires	68	6 729,00 €	51 675,00 €	1 024,01 €	1 406,17 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 635 628,08 €	2 666 225,19 €	2 842 421,32 €	2 829 051,74 €
		9,65%	1,16%	6,61%	-0,47%
Dotations aux amortissements	042	57 451,89 €	57 521,04 €	77 081,15 €	88 871,77 €
Autres opérations d'ordre	042	105 000,00 €	66 204,81 €	124 000,00 €	38 272,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 798 079,97 €	2 789 951,04 €	3 043 502,47 €	2 956 195,51 €
		14,24%	-0,29%	9,09%	-2,87%

014 : Les atténuation de produits (FPIC) diminuent (-4 867,00 €)

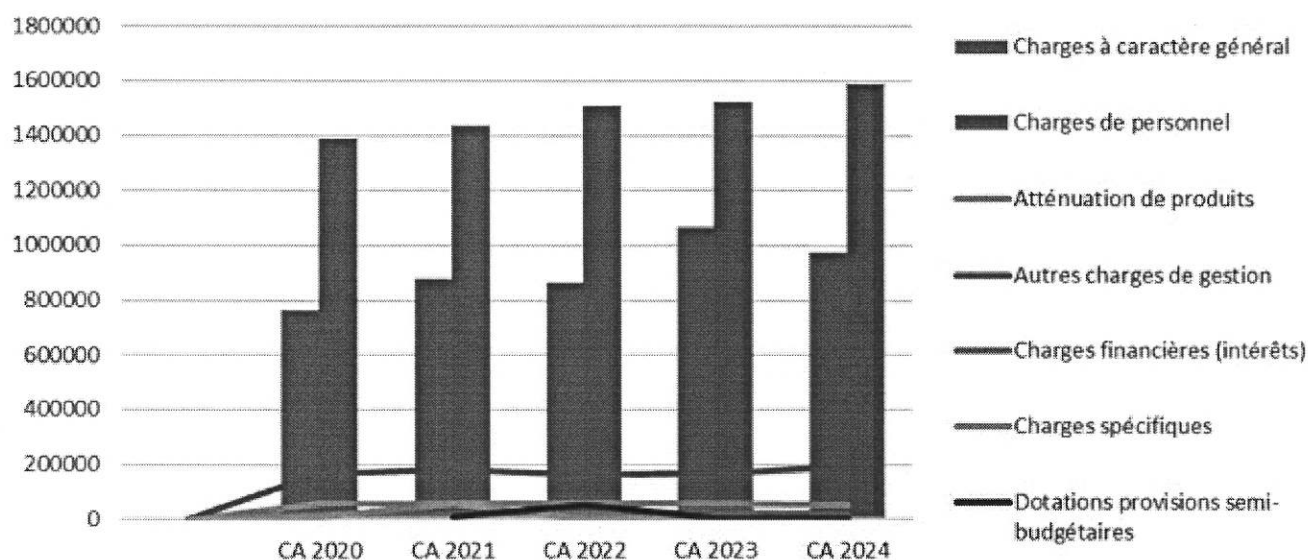
65 : Les autres charges de gestion courantes progressent Augmentation notamment de la contribution au SIARCE relative aux « eaux pluviales » : 60 229,00 € en 2024 contre 42 434 € en 2023 (+ 17 795,00 €).

66 : Les charges financières baissent Sans recours à l'emprunt, les intérêts d'emprunts diminuent.

68 : Les dotations aux amortissements et aux provisions En 2024, deux provisions ont été constituées pour risques d'irrecouvrabilité de créances pour un total de 1 406,07 €

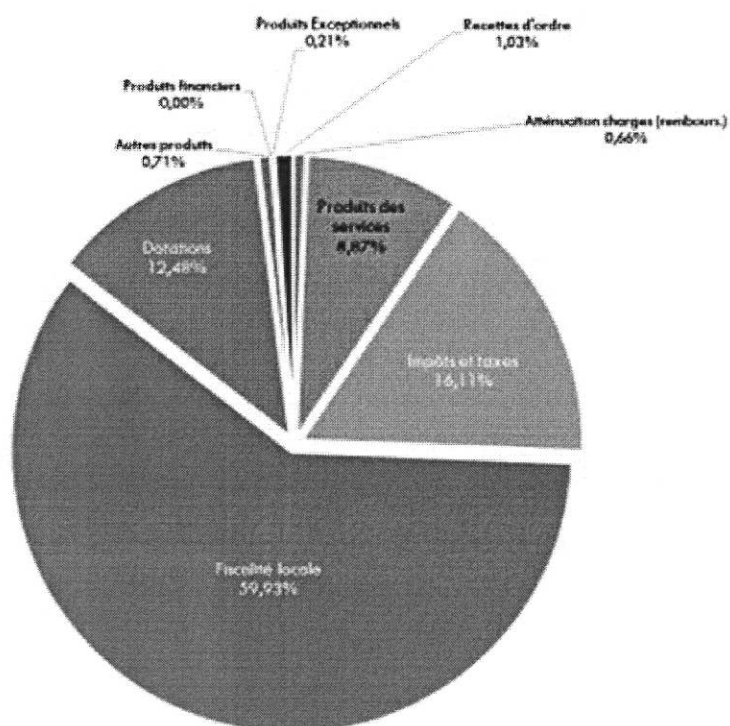
042 : Les opérations d'ordre entre sections :
- Les biens ont été amortis pour 88 871,77 €
- La valeur comptable (valeur d'acquisition) du véhicule NISSAN CABSTAR cédé : 38 272,00 € (écritures de cessions visant à faire sortir le bien de l'inventaire et à faire apparaître la moins-value.

Evolution des dépenses (hors opérations d'ordre)



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

REPARTITION DES RECETTES PAR CHAPITRE



013 : Les atténuations de charges diminuent en 2024
Il s'agit des remboursements de salaires, par l'assureur de la collectivité, des arrêts de travail des agents communaux.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT AUGMENTENT SENSIBLEMENT (+0,22 %)

70 : Les produits des services progressent de 18 254,71 €
Augmentations significatives :
• Repas à domicile : + 3 627,81 €
• Services périscolaires et extrascolaires : + 11 617,07 €

73 (sauf 731) : Les produits des impôts et taxes diminuent de 53 638,72 €
Diminution significative :
• Fonds départemental des droits de mutation : - 51 373,72 €

731 : Les produits de la fiscalité locale augmentent de 152 117 €
(voir focus sur la fiscalité)

Les dotations et participations progressent de 55 031,53 €

Les dotations en hausse :

• la DSR : 54 850 € (+ 6 637,00 €)

• le FDP de la TP : 9 455,22 €

(+ 5 128,88 €)

• Des compensations et remboursements supplémentaires en 2024 :

• Exonérations sur les TFB-TFNB et TH :

36 284 € (+ 1 593,00 €)

• Recensement : + 6 203,00 €

• Délivrance des titres sécurisés :

20 868 € (+ 3 368,00 €)

• Contrats aidés : + 7 450,61 €

• Elections : + 1 165,27 €

• Repas à 1 € : + 11 970,00 €

• Caf + ASA : + 18 608,54 €

Certaines dotations baissent :

• La DGF : 88 478 € (- 2 890,00 €)

• La FCTVA : 7 684,93 € (- 390,77 €)

• La DGD : 1 278 € (- 2 691,00 €)

• La DCRTP : 58 473 € (- 1 121,00 €)

RECETTES		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Atténuation de charges (rembours.)	013	12 527,29 €	9 457,47 €	41 928,56 €	23 739,19 €
		-32,97%	-25%	343%	-43%
Produits des services	70	286 058,55 €	308 284,17 €	303 681,28 €	319 935,99 €
		31,22%	7,77%	-2,14%	6,05%
Impôts et taxes (sauf 731)	73	597 081,46 €	631 369,77 €	634 932,68 €	581 293,96 €
		-4,52%	5,74%	0,56%	-8,45%
Fiscalité locale	731	1 627 261,00 €	1 703 352,30 €	2 009 628,30 €	2 161 745,32 €
		4,42%	4,68%	17,98%	7,57%
Dotations et participations	74	403 131,09 €	412 102,32 €	394 988,24 €	450 019,77 €
		15,99%	2,23%	-4,15%	13,93%
Autres produits de gestion courante	75	9 667,98 €	6 504,31 €	33 978,23 €	25 649,97 €
				422,40%	-24,51%
Recettes de gestion des services		2 935 727,37 €	3 071 070,34 €	3 417 137,29 €	3 562 384,20 €
		5,93%	4,61%	11,27%	4,25%
Produits financiers	76	3,91 €	5,00 €	12,71 €	17,68 €
Produits Exceptionnels	77	146 874,69 €	52 695,94 €	124 000,00 €	7 560,64 €
Reprise sur amortissements et provisions	78			51 598,97 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 082 605,97 €	3 123 771,28 €	3 592 748,97 €	3 569 962,52 €
		8,78%	1,34%	15,01%	-0,63%
Immobilisations corporelles	042	0,00 €	16 806,27 €		30 772,00 €
Autres opérations d'ordre	042	800,00 €	1 695,00 €	6 537,00 €	6 536,50 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 083 405,97 €	3 142 272,55 €	3 599 285,97 €	3 607 271,02 €
		8,75%	1,91%	14,54%	0,22%

75 : Les autres produits de gestion courantes diminuent

Baisse significative :

• le revenu des immeubles : 11 400 € (- 9 864,00 €)

En 2023, deux années de la participation du lycée ont été enregistrées

77 : Les produits exceptionnels

• Produit de la cession du camion NISSAN CABSTAR : 7 500 €

• Remboursement d'une facture d'eau (payée 2 fois) : 60,64 €

042 Les opérations d'ordre

• La moins-value sur la cession du camion NISSAN CABSTAR : 30 772,00 €

• L'amortissement des subventions d'équipements reçus :

• Amortissement subvention ARS pour l'acquisition de PC portables : 895 €

• Amortissement subvention l'Etat pour l'acquisition de matériels informatiques : 5641,50 €

RECETTES		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Atténuation de charges (rembours.)	013	12 527,29 €	9 457,47 €	41 928,56 €	23 739,19 €
		-32,97%	-25%	343%	-43%
Produits des services	70	286 058,55 €	308 284,17 €	303 681,28 €	319 935,99 €
		31,22%	7,77%	-2,14%	6,05%
Impôts et taxes (sauf 731)	73	597 081,46 €	631 369,77 €	634 932,68 €	581 293,96 €
		-4,52%	5,74%	0,56%	-8,45%
Fiscalité locale	731	1 627 261,00 €	1 703 352,30 €	2 009 628,30 €	2 161 745,32 €
		4,42%	4,68%	17,98%	7,57%
Dotations et participations	74	403 131,09 €	412 102,32 €	394 988,24 €	450 019,77 €
		15,99%	2,23%	-4,15%	13,93%
Autres produits de gestion courante	75	9 667,98 €	6 504,31 €	33 978,23 €	25 649,97 €
				422,40%	-24,51%
Recettes de gestion des services		2 935 727,37 €	3 071 070,34 €	3 417 137,29 €	3 562 384,20 €
		5,93%	4,61%	11,27%	4,25%
Produits financiers	76	3,91 €	5,00 €	12,71 €	17,68 €
Produits Exceptionnels	77	146 874,69 €	52 695,94 €	124 000,00 €	7 560,64 €
Reprise sur amortissements et provisions	78			51 598,97 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 082 605,97 €	3 123 771,28 €	3 592 748,97 €	3 569 962,52 €
		8,78%	1,34%	15,01%	-0,63%
Immobilisations corporelles	042	0,00 €	16 806,27 €		30 772,00 €
Autres opérations d'ordre	042	800,00 €	1 695,00 €	6 537,00 €	6 536,50 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 083 405,97 €	3 142 272,55 €	3 599 285,97 €	3 607 271,02 €
		8,75%	1,91%	14,54%	0,22%

1) Les dépenses d'équipement

Les immobilisations incorporelles (Ch. 20 sauf 204)

Montant inscrit au BP 2024 : 76 944,30 €

Dépenses réalisées inscrites au CA 2024 : 25 907,20 €

Pourcentage de réalisation : 34 %

Restes à réaliser reportés au BP 2025 : 25 244,00 €

Réalisations 2024	Dépenses faisant l'objet d'un report au BP 2025
- Etude préalable à la restauration du lavoir Saint-Pierre : 4 490,00 € - Etudes préalables et diagnostics : du bassin du parc de la mairie : 3 120 € - de la gloriole : 5 040 € - Installation de la wifi en mairie et dans l'espace Jean-Salis : 7 908,00 € - Installation téléphonique dans l'espace Jean-Salis : 2 779,20 € - Acquisition d'un système d'information et d'alerte : 580,00 €	- Etudes complémentaires pour l'école élémentaire : 12 444 € - Etude pour l'aménagement du jardin du presbytère : 750 € - Etude pour l'aménagement paysager des abords du bassin du parc de la mairie : 1 100 € - Etude de faisabilité pour la sécurisation de la RD.56 à Orgemont : 10 950 €

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Immobilisations incorporelles diverses	20	6 939,60 €	7 053,60 €	580,00 €
Honoraires Réqualification écoles	20	17 645,76 €		
Honoraires Enfoissement Boineau	20	3 153,60 €	1 486,50 €	
Honoraires Enfoissement RD191/449	20	2 280,00 €		
Honoraires Enfoissement Av. Arpajon	20		21 240,00 €	
Honoraires Enfoissement Montmirault	20			
Honoraires Etudes cheminements	20			14 640,00 €
Honoraires Rénovation Aile mairie	20			10 687,20 €
Etude sécurisation RD.56 Orgemont	20			
Sous-total immobilisations incorporelles	5 433,60 €	26 073,86 €	28 293,60 €	25 907,20 €
Subventions d'équipement versées	204			12 717,39 €
Sous-total immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 717,39 €
Acquisitions diverses	21	31 220,47 €	68 123,32 €	32 760,05 €
Equipement aile de la mairie	21			16 686,88 €
Remplacement pompe à chaleur mairie	21			
Equipement informatique école élémentaire	21		61 722,36 €	
Aménagements terrains + signalétique	21			16 963,40 €
Réseaux de voirie	21			16 332,00 €
Objets et œuvres d'art (travaux finis)	21			924,77 €
Acquisitions parcelles	21			55 065,20 €
Sous-total immobilisations corporelles	31 220,47 €	129 845,68 €	83 667,10 €	117 091,37 €
Immobilisations en cours diverses	23	32 642,40 €	10 651,20 €	16 351,39 €
Création passerelle (projet cheminements)	23			
Refectoire lavoir (projet cheminements)	23			
Extension Restaurant scolaire	23	1 067,10 €		
Réhabilitation intérieure église	23	447 017,86 €	56 661,60 €	
Restauration peintures murales et vitraux	23			11 840,60 €
Restauration tableaux	23			22 674,00 €
Ad'Ap	23	1 732,88 €		
Enfoissement Rue de la Ferme Boineau	23	279 237,60 €		
Réqualification écoles	23			
Réqualification chemin Vert/Côte Ste Anne	23	8 629,30 €	22 572,00 €	464 617,39 €
Rénovation énergétique aile mairie	23	20 599,20 €	737 839,49 €	165 590,47 €
Aménagement Montmirault	23			
Aménagement Sécurité Complexes/Marais	23			
Enfoissement Arpajon RD.191	23			
Sous-total immobilisations en cours	790 926,24 €	817 724,19 €	657 799,85 €	348 827,30 €
Dépenses d'équipement	827 580,31 €	983 641,83 €	769 760,55 €	504 543,26 €

Les subventions d'équipement versées (Ch. 204)

Montant inscrit au BP 2024 : 67 779,00 €

Dépenses réalisées inscrites au CA 2024 : 12 717,39 € (subvention au SDIS pour la réalisation de travaux au sein de la caserne des sapeurs-pompiers de Cerny)

Pourcentage de réalisation : 19 %

Les immobilisations corporelles (Ch. 21)

Montant réalisé au CA 2024 : 117 091,37 €

Montant inscrit au BP 2024 : 160 023,53 €

Pourcentage de réalisation : 73 %

Restes à réaliser reportés au BP 2025 : 24 061,20 €

Les réalisations 2024

- Régularisations d'alignements : 2 641,20 €
- Acquisition d'une parcelle près de l'espace Jean-Salis : 52 424,00 €
- Acquisition de rosiers : 1 056 €
- Fourniture et pose d'une pompe à chaleur en mairie : 33 022,55 €
- Acquisition d'une débroussailluse : 838,80 €
- Equipement de la mairie et de l'espace Jean-Salis d'écrans et de vidéoprojecteurs : 5 628,00 €
- Equipement de l'espace Jean-Salis de mobilier et d'étagères d'archives : 12 253,54 €
- Acquisition d'une citerne de stockage d'eau : 3 454,80 €
- Acquisition de jeux d'enfants pour le parc de la mairie : 1 354,80 €
- Acquisition de 2 défibrillateurs : 3 744,00 €
- Acquisition d'un réfrigérateur pour les manifestations : 673,68 €

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Immobilisations incorporelles diverses	20	6 939,60 €	7 053,60 €	580,00 €
Honoraires Réqualification écoles	20	17 645,76 €		
Honoraires Enfoissement Boineau	20	3 153,60 €	1 486,50 €	
Honoraires Enfoissement RD191/449	20	2 280,00 €		
Honoraires Enfoissement Av. Arpajon	20		21 240,00 €	
Honoraires Enfoissement Montmirault	20			
Honoraires Etudes cheminements	20			14 640,00 €
Honoraires Rénovation Aile mairie	20			10 687,20 €
Etude sécurisation RD.56 Orgemont	20			
Sous-total immobilisations incorporelles	5 433,60 €	26 073,86 €	28 293,60 €	25 907,20 €
Subventions d'équipement versées	204			12 717,39 €
Sous-total immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 717,39 €
Acquisitions diverses	21	31 220,47 €	68 123,32 €	32 760,05 €
Equipement aile de la mairie	21			16 686,88 €
Remplacement pompe à chaleur mairie	21			
Equipement informatique école élémentaire	21		61 722,36 €	
Aménagements terrains + signalétique	21			16 963,40 €
Réseaux de voirie	21			16 332,00 €
Objets et œuvres d'art (travaux finis)	21			924,77 €
Acquisitions parcelles	21			55 065,20 €
Sous-total immobilisations corporelles	31 220,47 €	129 845,68 €	83 667,10 €	117 091,37 €

Les dépenses faisant l'objet d'un report au BP 2025

- Acquisition de terrains nus :
 - régularisations d'alignement : 5 000,00 € (frais de notaire)
 - Préemptions : 11 414,38 €
- Acquisition d'arbres : 833,00 €
- Acquisition d'une débroussailluse : 1 026,00 €
- Acquisition d'un panneau bois et de potelets en bois pour la communication autour du projet « Chemins et cheminements » : 3 299,27 €
- Acquisition de dalles maquette pour le gymnase : 2 488,55 €

Les immobilisations en cours (Ch. 23)

Montant réalisé au CA 2024 : 348 827,30 €

Montant inscrit au BP 2024 : 1 236 802,99 €

Pourcentage de réalisation : 28 %

Restes à réaliser reportés au BP 2025 : 230 018,03 €

Réalisations 2024	Dépenses faisant l'objet d'un report au BP 2025
- Réalisation d'un terrain de boules au complexe sportif : 5 940,00 € - Restauration du lavoir de la Rue de la Pierre : 51 472,70 € - Restauration de vitraux de l'église : 22 674,00 € - Travaux de rénovation énergétique de l'aile de la mairie : 1 140 € - Travaux d'enfouissement de réseaux et réfection de trottoirs Avenue d'Arpajon : 263 632,60 € - Remplacement d'une caméra de vidéosurveillance en entrée de ville : 4 968,00 €	- Réalisation d'une clôture au droit du terrain de pétanque au sein du complexe sportif : 2 841,60 € - Création d'une passerelle sur le ru : 36 912 € - Travaux de restauration du lavoir Rue de la Pierre : 51 472,70 € - Travaux d'agrandissement du restaurant scolaire (contentieux) : 24 821,89 € - Travaux de restauration intérieure de l'église (contentieux) : 1 429,47 € - Travaux de rénovation énergétique de l'aile de la mairie (contentieux) : 18 246,63 € - Honoraires Travaux enfouissement de réseaux à Montmirault : 49 008,00 € - Travaux d'aménagement de sécurité Complexe/Ch. des Marais : 42 700,00 € - Travaux enfouissement de réseaux Av. Arpajon : 17 009,40 € - Restauration des tableaux du chemin de croix de l'église : 28 565,00 €

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Immobilisations incorporelles diverses	20	6 939,60 €	7 053,60 €	580,00 €
Honoraires Requalification écoles	20	17 645,76 €		
Honoraires Enfouissement Boisseau	20	3 153,60 €	1 486,50 €	
Honoraires Enfouissement RD191/449	20	2 280,00 €		
Honoraires Enfouissement Av. Arpajon	20		21 240,00 €	
Honoraires Enfouissement Montmirault	20			14 640,00 €
Honoraires Etudes cheminements	20			10 687,20 €
Honoraires Rénovation Aile mairie	20			
Etude sécurisation RD 56 Orgermes	20			
Sous-total immobilisations incorporelles	3 433,60 €	26 073,86 €	28 293,60 €	25 907,20 €
Subventions d'équipement versées	204			12 717,39 €
Sous-total immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 717,39 €
Acquisitions diverses	21	31 220,47 €	68 123,32 €	32 760,05 €
Equipement aile de la mairie	21			16 686,88 €
Remplacement pompe à chaleur mairie	21			33 022,55 €
Equipement informatique école élémentaire	21		61 722,36 €	
Aménagements terrains + signalétique	21			
Réseaux de voirie	21		16 963,40 €	
Objets et œuvres d'art (travaux finis)	21		16 332,00 €	
Acquisitions parcelles	21		924,77 €	55 065,20 €
Sous-total immobilisations corporelles	31 220,47 €	129 845,88 €	83 667,10 €	117 091,37 €
Immobilisations en cours diverses	23	32 642,40 €	10 651,20 €	5 940,00 €
Création passerelle (projet cheminements)	23			51 472,70 €
Réfection lavoir (projet cheminements)	23			
Extension Restaurant scolaire	23	1 067,10 €		
Réhabilitation intérieure église	23	447 017,86 €	56 661,60 €	
Restauration peintures murales et vitraux	23		11 840,60 €	22 674,00 €
Restauration tableaux	23			
Ad'Ap	23	1 732,88 €		
Enfouissement Rue de la Ferrière Boisseau	23	279 237,60 €		
Requalification écoles	23			
Requalification chemin Vaux/Côte Ste Anne	23	8 629,20 €	22 572,00 €	464 017,39 €
Rénovation énergétique aile mairie	23	20 599,20 €	737 839,49 €	165 590,47 €
Aménagement Montmirault	23			
Aménagement Sécurité Complexe/Marais	23			
Enfouissement Arpajon RD 191	23			267 600,60 €
Sous-total immobilisations en cours	790 926,24 €	827 724,29 €	657 799,85 €	348 827,30 €
Dépenses d'équipement	827 580,31 €	985 641,83 €	769 760,55 €	504 543,26 €

J. VUITRY s'interroge sur les sommes prévues dans le cadre des contentieux.

R. HEUDE précise qu'il s'agit de retenues sur fin de travaux qui ne sont pas complètement achevés.

2) Les dépenses financières

16 : Les emprunts et dettes assimilés

La commune n'a pas sollicité d'emprunt en 2024.

Ces dépenses correspondent au remboursement du capital des emprunts souscrits au cours des exercices

Montant inscrit au BP 2024 : 438 472,00 €

Montant réalisé au CA 2024 : 183 471,17 €

Il a été envisagé au BP 2024, le remboursement d'un emprunt à hauteur de 255 000 € en lien avec la cession des parcelles AH240 – AH 242 et AH 245 pour un montant de 235 000,00 €. La cession n'ayant pas été finalisée, le remboursement de l'emprunt n'a pas été réalisé.

26 : Les participations et créances rattachées

235 actions souscrites par la collectivité dans la SPL Essonne Terre d'Alimentation.

3) Les dépenses d'ordre

040 :

- 30 772,00 € : Moins-valeur relative à la cession du véhicule NISSAN CABSTAR

- 6 536,50 € : Amortissement des subventions d'équipement rattachées

041 :

- 21 240,00 € : Transferts des études suivies de travaux (du chapitre 20 vers le compte 23)

Dépenses	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Immobilisations incorporelles diverses	20	6 939,60 €	7 053,60 €	580,00 €
Honoraires Requalification écoles	20	17 645,76 €		
Honoraires Enfouissement Boisseau	20	3 153,60 €	1 486,50 €	
Honoraires Enfouissement RD191/449	20	2 280,00 €		
Honoraires Enfouissement Av. Arpajon	20		21 240,00 €	
Honoraires Enfouissement Montmirault	20			14 640,00 €
Honoraires Etudes cheminements	20			10 687,20 €
Honoraires Rénovation Aile mairie	20			
Etude sécurisation RD 56 Orgermes	20			
Sous-total immobilisations incorporelles	3 433,60 €	26 073,86 €	28 293,60 €	25 907,20 €
Subventions d'équipement versées	204			12 717,39 €
Sous-total immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 717,39 €
Acquisitions diverses	21	31 220,47 €	68 123,32 €	32 760,05 €
Equipement aile de la mairie	21			16 686,88 €
Remplacement pompe à chaleur mairie	21			33 022,55 €
Equipement informatique école élémentaire	21		61 722,36 €	
Aménagements terrains + signalétique	21			
Réseaux de voirie	21		16 963,40 €	
Objets et œuvres d'art (travaux finis)	21		16 332,00 €	
Acquisitions parcelles	21		924,77 €	55 065,20 €
Sous-total immobilisations corporelles	31 220,47 €	129 845,88 €	83 667,10 €	117 091,37 €
Immobilisations en cours diverses	23	32 642,40 €	10 651,20 €	5 940,00 €
Création passerelle (projet cheminements)	23			51 472,70 €
Réfection lavoir (projet cheminements)	23			
Extension Restaurant scolaire	23	1 067,10 €		
Réhabilitation intérieure église	23	447 017,86 €	56 661,60 €	
Restauration peintures murales et vitraux	23		11 840,60 €	22 674,00 €
Restauration tableaux	23			
Ad'Ap	23	1 732,88 €		
Enfouissement Rue de la Ferrière Boisseau	23	279 237,60 €		
Requalification écoles	23			
Requalification chemin Vaux/Côte Ste Anne	23	8 629,20 €	22 572,00 €	464 017,39 €
Rénovation énergétique aile mairie	23	20 599,20 €	737 839,49 €	165 590,47 €
Aménagement Montmirault	23			
Aménagement Sécurité Complexe/Marais	23			
Enfouissement Arpajon RD 191	23			267 600,60 €
Sous-total immobilisations en cours	790 926,24 €	827 724,29 €	657 799,85 €	348 827,30 €
Dépenses d'équipement	827 580,31 €	985 641,83 €	769 760,55 €	504 543,26 €
Dépenses financières	154 964,76 €	180 242,40 €	181 847,30 €	183 471,17 €
Remboursement emprunts et dettes assimilés	16	154 964,76 €	180 242,40 €	181 847,30 €
Participations et créances rattachées	26			2 347,00 €
Dépenses relatives à l'investissement	682 485,07 €	1 165 884,23 €	951 607,85 €	688 014,43 €
Opérations de transferts entre sections	040	992,00 €	17 807,81 €	6 537,50 €
Opérations de transferts entre sections (amortissement)	041	30 085,00 €	460,46 €	17 645,76 €
Opération Ordre à l'ordre de la section	041			21 240,00 €
Subventions d'ordre de fonctionnement		1 182 386,50 €	975 791,11 €	748 500,99 €
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	993 980,07 €	1 182 386,50 €	975 791,11 €	748 500,99 €

1) Les recettes d'équipement

13 : Les subventions d'investissement

Pour les travaux de restauration intérieure de l'église :	
o Région (solde subvention de la Région)	21 581,12 €
Dans le cadre du projet « Chemins et cheminements » :	
o PNR (pour un diagnostic du lavoir/de la gloriette/du bassin du parc)	2 000,00 €
	1 321,42 €
o PNR (pour la restauration du lavoir)	
Pour les travaux d'enfouissement de réseaux Av. Arpaçon :	
o Orange	14 395,40 €
Pour la restauration des peintures et vitraux de l'église :	
o Etat (DETR 2022)	22 593,50 €
Pour l'équipement de l'espace J-Solis :	
o Etat (DETR 2023)	16 746,00 €
Pour les travaux de rénovation énergétique de l'espace J-Solis :	
o Etat (Solde Plan de relance 2021)	116 470,49 €
TOTAL	195 107,93 €

Subventions attribuées en 2024 faisant l'objet d'un report sur l'exercice 2025

Nature des opérations	Partenaires	Montants
- Restauration du chemin de croix de l'église	PNR - CD.91 - CCVE	20 100,00 €
- Acquisition de mobiliers en bois	PNR	2 250,00 €
- Enfouissement des réseaux	CD.91 - SIEGIF - Orange	270 185,50 €
- Restauration du lavoir Saint-Pierre	CD.91 - PNR - FD GALLARD - CCVE	41 978,58 €
- Création d'une passerelle	CD.91 + PNR	22 150,00 €
TOTAL		356 664,08 €

Recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Autres subventions d'investissement	13 11 307,91 €	4 112,70 €	23 265 €	14 395,40 €
Subvention contrat régional	13 46 002,11 €			21 581,12 €
Subvention Région	13		264 064 €	
Subvention contrat de partenariat CD.91	13		163 529,51 €	116 470,49 €
Subvention DSIL Plan de relance	13 120 000,00 €	27 462,13 €		22 593,50 €
Subvention Plan de relance continuité pédagogique	13			16 746,00 €
Subvention DSIL	13			
Subvention DETR	13 3 032,00 €			
Subvention CCVE (fonds de concours)	13			
Subvention PNR (Ch. Et Cheminements)	13	3 771,30 €		3 321,42 €
Emprunts et dettes	16 475 000,00 €			
Recettes d'équipement	709 650,02 €	35 346,13 €	450 858,01 €	195 107,93 €
Dotations, fonds divers et réserves	1021 2 515,41 €			
FCTVA	10222 45 154,12 €	158 929,02 €	153 377,10 €	102 744,81 €
Taxe locale d'équipement	10223			
Taxe d'aménagement	10226 15 163,30 €	11 567,57 €	20 178,76 €	24 020,83 €
Excédent de fonctionnement	1068 963 371,20 €		549 863,07 €	
Immobilisations corporelles	21			
Vente patrimoine	024			
Recettes financières	1 026 204,03 €	170 496,59 €	723 418,93 €	126 765,64 €
Total des recettes réelles d'investissement	1 735 854,05 €	205 842,72 €	1 174 276,94 €	321 873,57 €
Amortissements des immobilisations	040 57 451,89 €	57 521,04 €	77 081,15 €	88 871,77 €
Opérations patrimoniales	040 105 000,00 €	66 204,81 €	124 000,00 €	38 272,00 €
Opérations Ordre à l'intérieur de la section	041 10 695,00 €		17 645,76 €	21 240,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	173 146,89 €	123 725,85 €	218 726,91 €	148 383,77 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 909 000,94 €	329 568,57 €	1 393 003,85 €	470 257,34 €

16 : Les emprunts et dettes

La collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2024.

2) Les recettes financières

10 : Les dotations, fonds divers et réserves

- FCTVA perçu au titre des dépenses 2023 : 102 744,81 €
- Produits de la taxe d'aménagement : 24 020,83 €

3) Les recettes d'ordre

040 : Opérations d'ordre entre sections :

D'un montant total de 127 143,77 €, elles enregistrent :

- Les amortissements des biens : 88 871,77 €
- La valeur d'acquisition du véhicule NISSAN CABSTAR d'un montant de 38 272,00 € (écriture comptable pour sa sortie de l'inventaire).

041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

Les études suivies de travaux ont été transférées du chapitre 20 vers le compte 23 pour un montant de 21 240,00 € (les études et honoraires relatifs aux travaux d'enfouissement de réseaux et de réfection de trottoirs de l'avenue d'Arpaçon).

Recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Autres subventions d'investissement	13 11 307,91 €	4 112,70 €	23 265 €	14 395,40 €
Subvention contrat régional	13 46 002,11 €			21 581,12 €
Subvention Région	13		264 064 €	
Subvention contrat de partenariat CD.91	13		163 529,51 €	116 470,49 €
Subvention DSIL Plan de relance	13 120 000,00 €	27 462,13 €		22 593,50 €
Subvention Plan de relance continuité pédagogique	13			16 746,00 €
Subvention DSIL	13			
Subvention DETR	13 3 032,00 €			
Subvention CCVE (fonds de concours)	13			
Subvention PNR (Ch. Et Cheminements)	13	3 771,30 €		3 321,42 €
Emprunts et dettes	16 475 000,00 €			
Recettes d'équipement	709 650,02 €	35 346,13 €	450 858,01 €	195 107,93 €
Dotations, fonds divers et réserves	1021 2 515,41 €			
FCTVA	10222 45 154,12 €	158 929,02 €	153 377,10 €	102 744,81 €
Taxe locale d'équipement	10223			
Taxe d'aménagement	10226 15 163,30 €	11 567,57 €	20 178,76 €	24 020,83 €
Excédent de fonctionnement	1068 963 371,20 €		549 863,07 €	
Immobilisations corporelles	21			
Vente patrimoine	024			
Recettes financières	1 026 204,03 €	170 496,59 €	723 418,93 €	126 765,64 €
Total des recettes réelles d'investissement	1 735 854,05 €	205 842,72 €	1 174 276,94 €	321 873,57 €
Amortissements des immobilisations	040 57 451,89 €	57 521,04 €	77 081,15 €	88 871,77 €
Opérations patrimoniales	040 105 000,00 €	66 204,81 €	124 000,00 €	38 272,00 €
Opérations Ordre à l'intérieur de la section	041 10 695,00 €		17 645,76 €	21 240,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	173 146,89 €	123 725,85 €	218 726,91 €	148 383,77 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 909 000,94 €	329 568,57 €	1 393 003,85 €	470 257,34 €

RÉSULTATS 2024 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de l'exercice :

Dépenses d'investissement	748 909,93
Recettes d'investissement	470 257,34
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-278 652,59

Le résultat de clôture de la section d'investissement 2024 :

Le report du solde d'exécution de l'exercice de l'année N-1 (excédentaire de 55 487,88 €) réduit le déficit du résultat de clôture 2024 de la section d'investissement à -223 164,91 €.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Solde d'exécution de l'exercice précédent D001	-423 929,00 €		-361 725,06 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	491 091,87 €	-361 725,06 €	55 487,68 €	-223 164,91 €

Avec le solde des restes à réaliser de l'année 2024 de 77 340,85 €, le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à -145 824,06 €.

VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS 2024

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	651 075,51 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'année précédente reporté	643 567,94 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement en 2024	1 294 643,45 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2024	-278 652,59 €
Résultat de clôture de la section d'investissement de l'année précédente reporté	55 487,68 €
Résultat de clôture de la section d'investissement en 2024	-223 164,91 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-279 323,23 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	+356 664,08 €
Résultat de clôture de la section en 2024 (avec repris)	-145 824,06 €

Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	651 075,51 €
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-278 652,59 €
Résultat de l'exercice 2024	372 422,92 €

Résultat de clôture 2024 (1294643,45€-223164,91€)	1 071 478,54 €
Résultat de clôture 2024 avec repris (1294643,45€-145824,06€)	1 148 819,39 €

Ligne explicative rattachée au ROB

Il sera proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Résultat de clôture Section de fonctionnement :	1 294 643,45 €
1/ couverture du besoin de financement de la section d'investissement	145 824,06 €
2/ maintien en section de fonctionnement	1 148 819,39 €

Section de fonctionnement	Excédent reporté (R002)	1 148 819,39 €
Section d'investissement	Déficit d'investissement reporté (D001)	223 164,91 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	145 824,06 €

LE BUDGET PRIMITIF 2025

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		CA 2024	BP 2025	RECETTES		CA 2024	BP 2025
Charges à caractère général	011	977 162,22 €	1 177 996,54 €	Atténuation charges (rembours.)	013	23 739,19 €	17 377,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	012	1 592 126,23 €	1 676 240,00 €	Produits des services	70	319 935,99 €	324 832,00 €
Atténuation de produits	014	52 529,00 €	52 529,00 €	Impôts et taxes	73	581 293,96 €	585 876,00 €
Autres charges de gestion	65	190 506,31 €	218 183,00 €	Fiscalité locale	731	2 161 745,32 €	2 190 258,00 €
Dépenses de gestion des services		2 812 323,76 €	3 124 948,54 €	Dotations	74	450 019,77 €	433 018,00 €
Charges financières	66	15 321,81 €	16 420,36 €	Autres produits	75	25 649,97 €	18 600,00 €
Charges spécifiques	67	0,00 €	500,00 €	Recettes de gestion courantes		3 562 384,20 €	3 569 961,00 €
Provisions semi-budgétaires	68	1 406,17 €	1 500,00 €	Produits financiers	76	17,68 €	17,00 €
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 829 051,74 €	3 143 368,90 €	Produits Exceptionnels	77	7 560,64 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	023		1 480 000,00 €	Reprise sur amortissements et provisions	78	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	042	88 871,77 €	107 490,00 €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 569 962,52 €	3 569 978,00 €
Autres opérations d'ordre	042	38 272,00 €	0,00 €	Recettes d'ordre	042	37 308,50 €	12 061,51 €
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE		2 956 195,51 €	4 730 858,90 €	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		3 607 271,02 €	3 582 039,51 €
Résultat reporté	D002			Solde d'exécution de l'exercice précédent	R002	643 567,94 €	1 148 819,39 €
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		2 956 195,51 €	4 730 858,90 €	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		4 250 838,96 €	4 730 858,90 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont prévues à la même hauteur qu'en 2024
(hors reprise de l'excédent antérieur)

		Recettes	CA 2024	BP 2025
Atténuation de charges (rembours.)	013		23 739,19 €	17 377 €
			-43%	-26,80%
Produits des services	70		319 935,99 €	324 832 €
			6,05%	1,53%
Impôts et taxes (sauf 731)	73		581 293,96 €	585 876 €
			-8,45%	0,79%
Fiscalité locale	731		2 161 745,32 €	2 190 258 €
			7,57%	1,32%
Dotations et participations	74		450 019,77 €	433 018 €
			13,93%	-3,78%
Autres produits de gestion courante	75		25 649,97 €	18 600 €
			-24,51%	-27,49%
Recettes de gestion des services			3 562 384,20 €	3 569 961 €
			4,25%	0,21%
Produits financiers	76		17,68 €	17 €
Produits Exceptionnels	77		7 560,64 €	
Reprise sur amortissements et provisions	78			
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			3 569 962,52 €	3 569 978 €
			-0,63%	0,00%
Immobilisations corporelles	042		30 772,00 €	1 800 €
Autres opérations d'ordre	042		6 536,50 €	10 262 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			3 607 271,02 €	3 582 040 €
			0,22%	-0,70%

013 : Les atténuations de charges

- 16 000 € au titre des remboursements sur rémunérations du personnel
- 1 377 € au titre du fonds national de compensation pour les collectivités ayant au moins un agent titulaire à temps complet

70 : Les produits des services sont estimés à la hausse (+1,53 %)
Il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs pour les Cernois.

La variation de 4 900 € par rapport à 2024 s'explique de la façon suivante :

- Concessions cimetière : - 400 €
- Redevances d'occupation du domaine public : + 3 100 € (redevance Orange non appelée en 2024 sera régularisée sur 2025)
- Redevances à caractère social : - 800 € (participations estimées à la baisse en raison de l'organisation d'un seul séjour en direction des jeunes)
- Redevances des services périscolaires : - 4 000 € (en 2024, des repas à domicile à hauteur de 3 700 € ont été enregistrés à cet article. L'erreur n'est pas reconduite au BP 2025)
- Remboursement de frais par des tiers : + 7 000 € (les participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement de la classe ULEC qui auraient dû être appelées en 2024 seront régularisées)

		Recettes	CA 2024	BP 2025
Atténuation de charges (rembours.)	013		23 739,19 €	17 377 €
			-43%	-26,80%
Produits des services	70		319 935,99 €	324 832 €
			6,05%	1,53%
Impôts et taxes (sauf 731)	73		581 293,96 €	585 876 €
			-8,45%	0,79%
Fiscalité locale	731		2 161 745,32 €	2 190 258 €
			7,57%	1,32%
Dotations et participations	74		450 019,77 €	433 018 €
			13,93%	-3,78%
Autres produits de gestion courante	75		25 649,97 €	18 600 €
			-24,51%	-27,49%
Recettes de gestion des services			3 562 384,20 €	3 569 961 €
			4,25%	0,21%

73 (sauf 731) : Les impôts et taxes devraient augmenter sensiblement (+0,79 %)
 La Dotation de solidarité communautaire est fixée à 48 445 € (+ 2 406 €).
 Le fonds départemental relatif aux droits de mutation à titre onéreux est estimé à 130 000€ (+ 2 176,04€), son montant variant de façon imprévisible chaque année.

731 : La fiscalité locale devrait progresser de 1,32 %

Il n'est pas prévu de modifier des taux d'imposition.

La principale variation s'explique par une prévision d'évolution des bases de 1,7 %.

Recettes		CA 2024	BP 2025
Atténuation de charges (rembours.)	013	23 739,19 €	17 377 €
		-43%	-26,80%
Produits des services	70	319 935,99 €	324 832 €
		6,05%	1,53%
Impôts et taxes (sauf 731)	73	581 293,96 €	585 876 €
		-8,45%	0,79%
Fiscalité locale	731	2 161 745,32 €	2 190 258 €
		7,57%	1,32%
Dotations et participations	74	450 019,77 €	433 018 €
		13,93%	-3,78%
Autres produits de gestion courante	75	25 649,97 €	18 600 €
		-24,51%	-27,49%
Recettes de gestion des services		3 562 384,20 €	3 569 961 €
		4,25%	0,21%
Produits financiers	76	17,68 €	17 €
Produits Exceptionnels	77	7 560,64 €	
Reprise sur amortissements et provisions	78		
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 569 962,52 €	3 569 978 €
		-0,63%	0,00%
Immobilisations corporelles	042	30 772,00 €	1 800 €
Autres opérations d'ordre	042	6 536,50 €	10 262 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 607 271,02 €	3 582 040 €
		0,22%	-0,70%

74 : Une baisse des dotations et participations est prévue (-3,78 %)

- Dotation de recensement (6 203,00 €) non reprise au BP 2025.

- Participations, dont le montant varie chaque année, estimées à la baisse :

- de la Caisse d'allocation familiale,
- pour la délivrance des titres sécurisés
- du CD.91 relatif à la péréquation de la taxe professionnelle

- Les indemnités pour l'organisation des élections versées en 2024 ne sont pas reportées en 2025.

75 : Les autres produits de gestion courante ont été estimés à 18 600 €

* Revenus des immeubles : 13 600 € (les revenus des loyers de l'ancienne mairie ont été pris en considération)

* Les remboursements de sinistres et de contentieux ont été prévus à hauteur de 5 000 €

042 : Les opérations d'ordre entre sections

D'un montant total de 12 062 €, elles concernent :

- * pour 895,00 € (amortissement d'une subvention versée par l'ARS pour des ordinateurs portables)
- * pour 9 366,51 € (amortissement d'une subvention versée par l'Etat :
 - o pour l'équipement informatique de l'école élémentaire : 3 394,00 €
 - o pour l'équipement de l'aile de la mairie : 3 972,51 €
- * pour 1 800,00 €, la réalisation prévisionnelle de travaux en régie.

Recettes		CA 2024	BP 2025
Atténuation de charges (rembours.)	013	23 739,19 €	17 377 €
		-43%	-26,80%
Produits des services	70	319 935,99 €	324 832 €
		6,05%	1,53%
Impôts et taxes (sauf 731)	73	581 293,96 €	585 876 €
		-8,45%	0,79%
Fiscalité locale	731	2 161 745,32 €	2 190 258 €
		7,57%	1,32%
Dotations et participations	74	450 019,77 €	433 018 €
		13,93%	-3,78%
Autres produits de gestion courante	75	25 649,97 €	18 600 €
		-24,51%	-27,49%
Recettes de gestion des services		3 562 384,20 €	3 569 961 €
		4,25%	0,21%
Produits financiers	76	17,68 €	17 €
Produits Exceptionnels	77	7 560,64 €	
Reprise sur amortissements et provisions	78		
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 569 962,52 €	3 569 978 €
		-0,63%	0,00%
Immobilisations corporelles	042	30 772,00 €	1 800 €
Autres opérations d'ordre	042	6 536,50 €	10 262 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 607 271,02 €	3 582 040 €
		0,22%	-0,70%

Le solde d'exécution de l'exercice 2024 de 1 148 819,39 € est reportée au BP 2025.

Il engendre un total de recettes cumulées de 4 730 858,90 €

RECETTES		CA 2024	BP 2025
Atténuation charges (rembours.)	013	23 739,19 €	17 377,00 €
Produits des services	70	319 935,99 €	324 832,00 €
Impôts et taxes	73	581 293,96 €	585 876,00 €
Fiscalité locale	731	2 161 745,32 €	2 190 258,00 €
Dotations	74	450 019,77 €	433 018,00 €
Autres produits	75	25 649,97 €	18 600,00 €
Recettes de gestion courantes		3 562 384,20 €	3 569 961,00 €
Produits financiers	76	17,68 €	17,00 €
Produits Exceptionnels	77	7 560,64 €	0,00 €
Reprise sur amortissements et provisions	78	0,00 €	0,00 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 569 962,52 €	3 569 978,00 €
Recettes d'ordre	042	37 308,50 €	12 061,51 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		3 607 271,02 €	3 582 039,51 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent R002		643 567,94 €	1 148 819,39 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		4 250 838,96 €	4 730 858,90 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont prévues en augmentation de + 9,97 %

Elles s'élèvent à 3 250 859,00 € (hors virement à la section d'investissement)

DÉPENSES		CA 2024	BP 2025
Charges à caractère général	011	977 162,22 €	1 177 997 €
		-8,58%	20,55%
Charges de personnel	012	1 592 126,23 €	1 676 240 €
		4,48%	5,28%
Atténuation de produits	014	52 529,00 €	52 529 €
		-8,48%	
Autres charges de gestion	65	190 506,31 €	218 183 €
		13,20%	14,53%
Dépenses de gestion des services		2 812 323,76 €	3 124 949 €
		-0,22%	11,12%
Charges financières (intérêts)	66	15 321,81 €	16 420 €
		-26,74%	7,17%
Charges spécifiques	67		500 €
Dotations provisions semi-budgétaires	68	1 406,17 €	1 500 €
TOTAL DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 829 051,74 €	3 143 369 €
		-0,47%	
Dotations aux amortissements	042	88 871,77 €	107 490 €
Autres opérations d'ordre	042	38 272,00 €	
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 956 195,51 €	3 250 859 €
		-2,87%	9,97%

011 : Les charges à caractère général sont prévues en hausse de 20,55 %

Les principales dépenses en hausse	
Comptes 60 – Achats et variations de stocks (+ 44 000 €)	
• Electricité-gaz : + 12 000 €	
• Carburant : + 2 100 €	
• Alimentation : + 17 700 €	
• Fournitures d'entretien ménager : + 6 600 € (gymnase)	
• Fournitures de voirie : + 1 650 € (sel de dénivèlement)	
• Vêtements de travail : + 3 300 € (sécurité civile)	
Comptes 61 – Services extérieurs (+ 109 700 €)	
• Contrat de prestations de services : + 11 100 €	
o dont classes de découverte : + 7 050 € et	
o balayage voirie : + 3 350 €	
• Locations mobilières : + 1 300 €	
• Location matériel roulant : + 17 600 €	
• Entretien bâtiments : + 37 000 € dont	
o + 15 400 € interventions sur chaudières	
o + 9 700 € remplacement porcelanerie église	
o + 2 500 € remplacement éclairage intérieur des bâtiments en leds	
o + 8 000 € entretien toitures	
• Entretien voies : + 15 700 €	
• Entretien réseaux : + 3 900 €	
• Entretien sur autres biens mobiliers : + 1 200 €	
• Primes d'assurances : + 21 400 € (véhicules neufs)	
• Formations : + 2 450 €	
Les principales dépenses en baisse	
• Entretien matériel roulant : - 3 100 €	
• Frais d'actes : - 1 700 €	

DEPENSES		CA 2024	BP 2025
Charges à caractère général	011	977 162,22 €	1 177 997 €
		-8,58%	20,55%
Charges de personnel	012	1 592 126,23 €	1 676 240 €
		4,48%	5,28%
Atténuation de produits	014	52 529,00 €	52 529 €
		-8,48%	
Autres charges de gestion	65	190 506,31 €	218 183 €
		13,20%	14,53%
Dépenses de gestion des services		2 812 323,76 €	3 124 949 €
		-0,22%	11,12%

Les principales dépenses en hausse	
Comptes 62 – Autres services extérieurs (+ 39 050 €)	
• Honoraires, conseils : + 8 200 € (dont 3 600 € aménagement paysager)	
• Remunérations intermédiaires : + 3 950 € (études dirigées)	
• Fêtes et cérémonies : + 2 700 €	
o dont 2 000 € pour la Noël du personnel communal	
• Frais de transports : + 12 100 € dont	
o + 6 650 € pour les écoles pour se rendre à la piscine	
o + 3 000 € pour la maternelle pour ses sorties	
o + 1 700 € pour les services enfance-jeunesse	
• Redevance enlèvement ordures ménagères : + 1 050 €	
• Remboursement de frais à la CCVE : + 6 200 € dont	
o + 1 700 € service commun Urbanisme	
o + 4 100 € honoraires de déchets des services techniques	
• Divers services extérieurs : + 5 000 € dont 2 500 € pour les projets du CAJ	
Comptes 63 – Impôts, taxes et versements assimilés (+ 5 371 €)	
• Taxes et impôts sur véhicules : + 4 750 € (malus sur véhicules de prêt)	
Comptes 637 – Autres impôts et taxes (+ 2 720 €)	
• Taxes sur les bureaux : + 2 100 €	

012 : Une augmentation des charges de personnel est prévue à hauteur de 5,28 %

L'augmentation de 84 100 € s'explique de la façon suivante :

- Rémunération des agents titulaires : + 26 000 € (dont DST nouvellement recruté)
- Rémunération des agents non-titulaires : - 14 200 €
- Rémunérations des agents sous contrats aidés : + 54 500 € (+ 1 PEC CAE pour le restaurant scolaire, +1 pour le service technique et + 1 pour la mairie)
- Cotisations salariales : + 14 900 € (dont + 8 000 € pour les cotisations retraite)
- Autres charges sociales : + 2 900 € (dont + 2 350 € de cotisations pour l'assurance du personnel)

Emplois permanents prévisionnels au 31/12	2024	BP 2025
Titulaires	34	33
Cat. A	1	1
Cat. B	1	2
Cat. C	32	30
Non titulaires	0	0
Cat. A	0	0
Cat. B	0	0
Cat. C	0	0
Total sur emplois permanents	34	33

Emplois non permanents prévisionnels au 31/12	2024	BP 2025
Emplois saisonniers ou temporaires	1	2
Emplois aidés	4	7
Apprentis	2	2
Total sur emplois non permanents	7	11

TOTAL DES EMPLOIS	41	44
--------------------------	-----------	-----------

DEPENSES		CA 2024	BP 2025
Charges à caractère général	011	977 162,22 €	1 177 997 €
		-8,58%	20,55%
Charges de personnel	012	1 592 126,23 €	1 676 240 €
		4,48%	5,28%
Atténuation de produits	014	52 529,00 €	52 529 €
		-8,48%	
Autres charges de gestion	65	190 506,31 €	218 183 €
		13,20%	14,53%
Dépenses de gestion des services		2 812 323,76 €	3 124 949 €
		-0,22%	11,12%
Charges financières (intérêts)	66	15 321,81 €	16 420 €
		-26,74%	7,17%
Charges spécifiques	67		500 €
Dotations provisions semi-budgétaires	68	1 406,17 €	1 500 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 829 051,74 €	3 143 369 €
		-0,47%	
Dotations aux amortissements	042	88 871,77 €	107 490 €
Autres opérations d'ordre	042	38 272,00 €	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 956 195,51 €	3 250 859 €
		-2,87%	9,97%

014 : Les atténuations de produits sont prévues en stabilité (FPIC)

Il est stable depuis plusieurs années.

65 : Les autres charges de gestion courante sont prévues en hausse de 14,53 %

L'augmentation de 27 700 € s'explique essentiellement par :

- la hausse des indemnités et frais des élus : + 3 250 € (+ 2 150 € indemnités ; + 1 100 € cotisations)
- la hausse des subventions versées : + 28 100 € dont
 - + 5 300 € au SIARCE
 - + 1 500 € au RASED
 - + 22 500 € au CCAS (subvention d'équilibre)

66 : Les charges financières

- 13 420,36 € : Intérêts réglés à l'échéance (pai de nouvel emprunt de prévoy)
- 3 000 € : Souscription d'une éventuelle ligne de trésorerie en lien avec les travaux d'enfouissement dans le hameau de Montmirault

042 : Les opérations d'ordre entre sections

Amortissements visant à amortir les biens acquis par la collectivité depuis 2017.

DEPENSES		CA 2024	BP 2025
Charges à caractère général	011	977 162,22 €	1 177 997 €
		-8,58%	20,55%
Charges de personnel	012	1 592 126,23 €	1 676 240 €
		4,48%	5,28%
Atténuation de produits	014	52 529,00 €	52 529 €
		-8,48%	
Autres charges de gestion	65	190 506,31 €	218 183 €
		13,20%	14,53%
Dépenses de gestion des services		2 812 323,76 €	3 124 949 €
		-0,22%	11,12%
Charges financières (Intérêts)	66	15 321,81 €	16 420 €
		-26,74%	7,17%
Charges spécifiques	67		500 €
Dotations provisions semi-budgétaires	68	1 406,17 €	1 500 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 829 051,74 €	3 143 369 €
		-0,47%	
Dotations aux amortissements	042	88 871,77 €	107 490 €
Autres opérations d'ordre	042	38 272,00 €	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 956 195,51 €	3 250 859 €
		-2,87%	9,97%

A. VUITRY s'interroge sur la hausse des subventions versées d'une part au SIARCE, et d'autre part au RASED.

R. HEUDE explique que le montant a été fixé par le SIARCE et qu'il convient d'inscrire la dépense.

Il précise qu'il est déterminé en fonction des travaux réalisés sur le territoire et répercuté au prorata par commune.

Pour A. VUITRY, il serait intéressant néanmoins d'avoir l'explication sur la méthode de calcul.

Madame le Maire justifie l'augmentation de la dépense du RASED en expliquant que la somme inscrite au budget correspond à deux années, aucun versement ayant été appelé en 2024.

S. MITTELETTE précise qu'il s'agit d'un forfait.

Compte-tenu :

- du montant des recettes prévisionnelles à hauteur de 3 582 040 €
- des dépenses prévisionnelles à hauteur de 3 250 859 €
- de l'excédent antérieur reporté de 1 148 819 €

un virement à la section d'investissement d'un montant de 1 480 000 € peut être envisagé.

RECETTES		CA 2024	BP 2025
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		3 607 271 €	3 582 040 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE (sans 023)		2 956 196 €	3 250 859 €
RESULTAT COMPTABLE		651 076 €	331 181 €

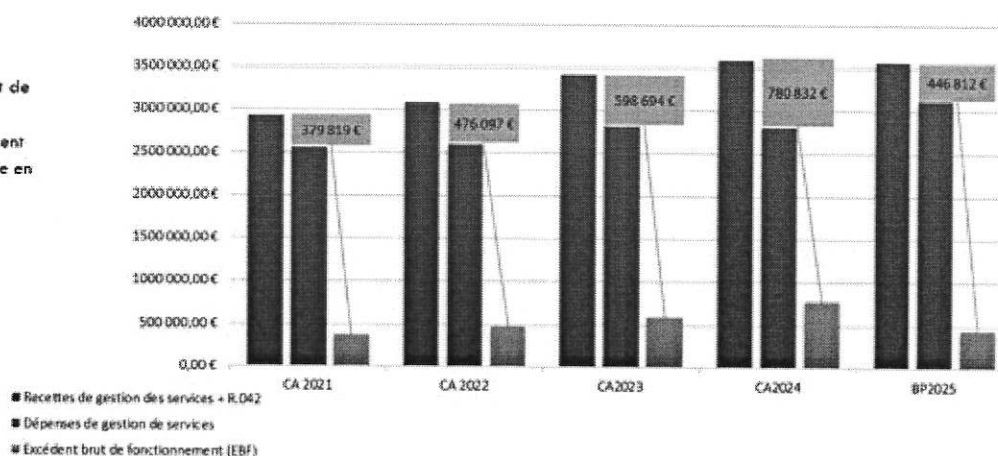
		CA 2024	BP 2025
Solde d'exécution de l'exercice précédent R002		643 568 €	1 148 819 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		1 294 643 €	1 480 000 €

Recettes		CA 2024	BP 2025
Atténuation de charges (rembourse.)	013	23 739,19 €	17 577 €
		-49%	-26,80%
Produits des services	70	319 935,90 €	324 832 €
		8,05%	1,53%
Impôts et taxes (sauf 731)	73	581 293,96 €	585 876 €
		-8,40%	0,79%
Facilité locale	731	2 161 745,33 €	2 190 258 €
		7,57%	1,32%
Dotations et participations	74	450 013,77 €	433 018 €
		-3,99%	-3,78%
Autres produits de gestion courante	75	25 649,97 €	18 400 €
		-28,51%	-72,49%
Recettes de gestion des services		3 582 384,20 €	3 509 901 €
		4,25%	0,21%
Produits financiers	76	17,68 €	17 €
Produits exceptionnels	77	7 560,06 €	
Reprise aux amortissements et provisions	78		
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 589 962,30 €	3 509 978 €
		-0,69%	0,09%
Immobilisations corporelles	042	30 772,00 €	1 800 €
Autres opérations d'ordre	042	6 536,50 €	10 762 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 607 271,82 €	3 582 040 €
		0,22%	-0,20%

Dépenses		CA 2024	BP 2025
Charges à caractère général	011	977 162,22 €	1 177 997 €
		-8,58%	20,55%
Charges de personnel	012	1 592 126,23 €	1 676 240 €
		4,48%	5,28%
Atténuation de produits	014	52 529,00 €	52 529 €
		-8,48%	
Autres charges de gestion	65	190 506,31 €	218 183 €
		13,20%	14,53%
Dépenses de gestion des services		2 812 323,76 €	3 124 949 €
		-0,22%	11,12%
Charges financières (Intérêts)	66	15 321,81 €	16 420 €
		-26,74%	7,17%
Charges spécifiques	67		500 €
Dotations provisions semi-budgétaires	68	1 406,17 €	1 500 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 829 051,74 €	3 143 369 €
		-0,47%	
Dotations aux amortissements	042	88 871,77 €	107 490 €
Autres opérations d'ordre	042	38 272,00 €	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 956 195,51 €	3 250 859 €
		-2,87%	9,97%

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) permet de vérifier la capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de sa dette.



La Capacité d'Autofinancement (CAF) ou épargne brute : c'est la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Capacité d'autofinancement ou Epargne brute	348 707 €	459 823 €	575 753 €	734 817 €	429 909 €
Rembours Emprunt 16	154 905 €	180 242 €	181 848 €	183 471 €	608 246 €
CAF nette	193 802 €	279 580 €	393 905 €	551 346 €	-178 337 €

La CAF nette correspond à la marge dont la commune dispose pour financer ses investissements.

O. Carnot précise que, sur cette année, le souhait de la municipalité est de pouvoir rembourser un emprunt par anticipation. La somme de 608 k€ correspondant au remboursement annuelle de 183k€ auquel s'ajoute 423 k€ de remboursement par anticipation.

La caf nette 2025 d'un montant de 178 k€, qui correspond à la marge dont dispose la collectivité pour financer ses investissements, est certes négative. Pour autant, la collectivité dispose d'une flexibilité sur 2 ans pour revenir dans les droites lignes.

Il rappelle également la volonté municipale de vouloir davantage recourir à l'emprunt pour financer ses investissements pluriannuels. Le remboursement d'un emprunt par anticipation cette année, avec par ailleurs la cession de 3 parcelles permettent d'être confiants pour proposer ce budget au titre de l'année 2025, d'autant plus qu'il s'agit d'un budget prévisionnel.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		CA 2024	REPRIS + BP 2025
Immobilisations incorporelles	20	25 907,20 €	130 590 €
Subventions d'équipement versées	204	12 717,39 €	55 029 €
Immobilisations corporelles	21	117 091,37 €	143 601 €
Immobilisations en cours	23	348 827,30 €	1 452 803 €
Dépenses d'équipement		504 543,26 €	1 782 023 €
Emprunts et dettes assimilées	16	183 471,17 €	608 246 €
Participations et créances rattachées	26	2 347,00 €	
Dépenses imprévues	020		
Dépenses financières		185 818,17 €	608 246 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		690 361,43 €	2 390 269 €
Opérations de transferts entre sections	040	37 308,50 €	12 062 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	21 240,00 €	6 480 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		58 548,50 €	18 542 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		748 909,93 €	2 408 811 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent D001			223 165 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		748 909,93 €	2 631 976 €

RECETTES		CA 2024	REPRIS + BP 2025
Subventions d'investissement	13	195 107,93 €	437 581 €
Emprunts et dettes	16	0,00 €	
Recettes d'équipement		195 107,93 €	437 581 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	126 765,64 €	59 500 €
Excédent de fonctionnement	1068	0,00 €	145 824 €
Vente patrimoine	024		395 100 €
Recettes financières		126 765,64 €	600 424 €
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		321 873,57 €	1 038 006 €
Virement de la section de fonctionnement	021		1 480 000 €
Amortissements des immobilisations	040	127 143,77 €	107 490 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	21 240,00 €	6 480 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		470 257,34 €	2 631 976 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent R001		55 487,68 €	
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		525 745,02 €	2 631 976 €

Un programme d'investissement 2025 financé sans recours à l'emprunt par :

Des subventions :	437 600 €
Le FCTVA :	39 500 €
Le produit de la taxe d'aménagement :	20 000 €
L'excédent de fonctionnement capitalisé n-1 :	146 000 €
La vente du patrimoine :	395 000 €
Le virement de la section de fonctionnement :	1 480 000 €
Les amortissements :	107 500 €

RECETTES		CA 2024	REPRIS + BP 2025
Subventions d'investissement	13	195 107,93 €	437 581 €
Emprunts et dettes	16	0,00 €	
Recettes d'équipement		195 107,93 €	437 581 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	126 765,64 €	59 500 €
Excédent de fonctionnement	1068	0,00 €	145 824 €
Vente patrimoine	024		395 100 €
Recettes financières		126 765,64 €	600 424 €
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		321 873,57 €	1 038 006 €
Virement de la section de fonctionnement	021		1 480 000 €
Amortissements des immobilisations	040	127 143,77 €	107 490 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	21 240,00 €	6 480 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		470 257,34 €	2 631 976 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent R001		55 487,68 €	
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		525 745,02 €	2 631 976 €

A. VUITRY souhaite savoir à quoi correspond la vente du patrimoine.

Madame le Maire lui répond qu'il s'agit de la vente de trois parcelles dont le montant a été évalué par le service des Domaines. Elle ajoute que le Conseil municipal s'est prononcé sur ce point récemment.

13 : Les subventions d'investissement

Des subventions d'ores-et-déjà accordées font l'objet d'un report au BP 2025.

MAR	Recettes d'investissement en ICE	Report 2025
13	Subventions d'investissement	195 107,93 €
131	Subventions affectées aux activités d'investissement	30 000,00 €
	Restauration tableau Sainte-Ursule	
1312	Subventions d'équipement transférables Région	0,00 €
	Restauration tableau Sainte-Ursule	
1314	Subventions d'équipement transférables Département	7 100,00 €
	Restauration tableau Sainte-Ursule	
	Restauration tableau La Crucifixion	
13144	Subventions d'équipement transférables PNR	2 250,00 €
	Restauration tableau "Chemin de Croix" de l'église	
	Aménagements de mobiliers en bois	
1315	Subventions d'équipement transférables CCVE	6 000,00 €
	Restauration tableau "Chemin de Croix" de l'église	
1323	Subventions d'équipement non transférables Département	278 050,00 €
	Requalification Montmirail	
	Restauration lavoir	
13248	Subventions d'équipement non transférables Autres	32 022,58 €
	Restauration lavoir PNR	
	Restauration lavoir Font Gaudet	
	Création passerelle (PNR)	
13251	Subventions affectées non amortissables CCVE	6 000,00 €
	Restauration lavoir	
	SDAC Lycée/Bourgs	
	Fond de concours sur fonds à charge SDAC Lycée/Bourgs	
	Fonds de concours sur fonds à charge SDAC Lycée/Bourgs	
1329	Autres subventions d'équipement non transférables	18 24 150 €
	Orange - Rue des Hautes	
	Sigat - Rénovation éclairage public Montmirail	

RECETTES	CA 2024	REPRIS + BP 2025
Subventions d'investissement	13	195 107,93 €
Emprunts et dettes	16	0,00 €
Recettes d'équipement		195 107,93 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	126 765,64 €
Excédent de fonctionnement	1068	0,00 €
Vente patrimoine	024	395 100 €
Recettes financières		126 765,64 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		321 873,57 €
Virement de la section de fonctionnement	021	1 480 000 €
Amortissements des immobilisations	040	127 143,77 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	21 240,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		470 257,34 €

Solde d'exécution de l'exercice précédent R001 55 487,68 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 525 745,02 € 2 631 976 €

Par ailleurs, il est prévu d'en solliciter de nouvelles pour :

• la restauration des tableaux classés de l'église :

- o la DRAC. Montant attendu : 3 945 €
- o la Région. Montant attendu : 5 918 €
- o le Département pour 5 918 €

• l'acquisition de pupitres pour la valorisation du patrimoine :

- o le PNR pour 1 318 €

• la mise en œuvre du Schéma directeur des aménagements de pistes cyclables, les subventions, sollicitées par la CCVE (maître d'ouvrage délégué) seront reversées à la commune (36 685€) et un fonds de concours pourra par ailleurs être sollicité, pour chacune des opérations(4 584 €).

• la rénovation des 42 lanternes :

- o le SIEGIF est susceptible d'accorder une subvention de 14 000 €.

Il est bien entendu que certaines opérations en lien avec ces prévisions de recettes ne seront engagées qu'à réception des notifications de subventions.

Des erreurs matérielles sur exercices antérieurs seront régularisées. Il s'agit de subventions enregistrées en tant que subventions transférables.

A. VUITRY souhaiterait connaître l'emplacement des 42 lanternes.

R. HEUDE précise que ce point sera abordé en commission travaux.

10 : Les dotations, fonds divers et réserves

- FCTVA prévisionnel : 39 500 €
- Taxe d'aménagement : 20 000 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2024 : 145 824 €

024 : Le produit des cessions

Produit de la cession des parcelles situées Chemin des Fourneaux (délibération du 05/12/2024)

021 : Le virement à la section de fonctionnement de 1 480 000 €

040 : L'amortissement des biens est estimé à 107 490 €

RECETTES	CA 2024	REPRIS + BP 2025
Subventions d'investissement	13	195 107,93 €
Emprunts et dettes	16	0,00 €
Recettes d'équipement		195 107,93 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	126 765,64 €
Excédent de fonctionnement	1068	0,00 €
Vente patrimoine	024	395 100 €
Recettes financières		126 765,64 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		321 873,57 €
Virement de la section de fonctionnement	021	1 480 000 €
Amortissements des immobilisations	040	127 143,77 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	21 240,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		470 257,34 €

Solde d'exécution de l'exercice précédent R001 55 487,68 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 525 745,02 € 2 631 976 €

Les dépenses d'investissement envisagées :

- Dépenses d'équipement : 1 782 023 €
 - Dépenses financières : 608 246 €
 - Dépenses d'ordre : 18 542 €
- TOTAL : 2 408 811 €**

Le Report du Déficit exercice N-1 : 223 165 €
engendre un total de dépenses de : 2 631 976 €

DÉPENSES	CA 2024	REPRIS + BP 2025
Immobilisations incorporelles 20	25 907,20 €	130 590 €
Subventions d'équipement versées 204	12 717,39 €	55 029 €
Immobilisations corporelles 21	117 091,37 €	143 601 €
Immobilisations en cours 23	348 827,30 €	1 452 803 €
Dépenses d'équipement	504 543,26 €	1 782 023 €
Emprunts et dettes assimilées 16	183 471,17 €	608 246 €
Participations et créances rattachées 26	2 347,00 €	
Dépenses imprévues 020		
Dépenses financières	185 818,17 €	608 246 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	690 361,43 €	2 390 269 €
Opérations de transferts entre sections 040	37 308,50 €	12 062 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section 041	21 240,00 €	6 480 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	58 548,50 €	18 542 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	748 909,93 €	2 408 811 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent D001	0,00 €	223 165 €
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	748 909,93 €	2 631 976 €

Les dépenses d'équipement

20 : Les immobilisations incorporelles

M57	En M€	CA 2024	Report 2025	BP 2025	Total 2025
20 Immobilisations incorporelles		25,90720	25,21400	105,34630	156,59030
2031 cumul études		14,64000	25,24400	105,34630	156,59030
2031 Etude de programmation école élémentaire			12,44400		12,44400
2031 Honoraires Travaux aggrandissement école élémentaire				95,38200	95,38200
2031 Modification des réseaux de télécommunications Rue de l'Abbaye				3,15360	3,15360
2031 Modification des réseaux de télécommunications Rue de Montmivault				3,65710	3,65710
2031 Modification des réseaux de télécommunications Rue Pigoulet				3,15360	3,15360
2031 Etude lavoir Saint-Pierre	6,48000				
2031 Etude Gloriette	5,04000				
2031 Etude bassin	3,12000				
2031 Etude jardin du presbytère			0,75000		0,75000
2031 Etude aménagement paysager abords du bassin du parc			1,10000		1,10000
2031 Etude de faisabilité pour la sécurisation de la RD 66 à Orgement			10,95000		10,95000
2051 Concessions et droits similaires	11,26720	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
2051 Equipement Aile de la mairie (wifi)	8,73720				
2051 Installation wifi dans la mairie	1,95000				
2051 Système d'information et d'alerte	0,58000				

204 : Les subventions d'équipement versées

M57	En M€	CA 2024	Report 2025	BP 2025	Total 2025
204 Subventions d'équipement versées		12,71739	0,00000	55,02900	55,02900
204132 Participation travaux centre de secours Cerny		12,71739			
2041512 Convention délégation mae SD aménagements cyclables - Itinéraire 14				25,09400	25,09400
2041512 Convention délégation mae SD aménagements cyclables - Itinéraire 16				29,43500	29,43500

DÉPENSES	CA 2024	REPRIS + BP 2025
Immobilisations incorporelles 20	25 907,20 €	130 590 €
Subventions d'équipement versées 204	12 717,39 €	55 029 €
Immobilisations corporelles 21	117 091,37 €	143 601 €
Immobilisations en cours 23	348 827,30 €	1 452 803 €
Dépenses d'équipement	504 543,26 €	1 782 023 €

21 : Les immobilisations corporelles

Les dépenses engagées (24 061,20 €) reportées concernent les acquisitions suivantes :

- Des parcelles d'alignement en bordure de la RD.191 (5 000 €) et les préemptions opérées au cours de l'année (11 414,38 €)
- 80 rosiers (833 €)
- 1 panneau d'information à installer dans le parc de la mairie et des potelets bois (3 299,27€)
- 1 débroussailluse et des dalles moquettes pour le gymnase (2 488,55 €)

Il est par ailleurs envisagé de faire de nouvelles acquisitions (119 539,57 €) :

- de nouvelles parcelles de terrains nus : 10 000 €
- des arbres et d'arbustes : 16 600 €
- des cases de colombarium : 6 100 €
- des panneaux d'entrées de villes, de panneaux de police, de K16 : 6 798 €
- des systèmes d'alarmes : 27 632 €
- une débroussailluse : 1 494 €
- deux pupitres d'information : 2 292€
- un poste à souder : 1 041 €
- du matériel informatique : 3 626 €
- un système de visioconférence mobile : 2 980 €
- du mobilier de bureau : 900 €
- des poubelles de tri, tentes pour les séjours, du mobilier urbain, 1 autolaveuse, des radars pédagogiques, des isoloirs, du matériel Montessori pour la maternelle, un panneau électronique... pour la somme totale de 40 000€

	DÉPENSES	CA 2024	REPRIS + BP 2025
Immobilisations incorporelles	20	25 907,20 €	130 590 €
Subventions d'équipement versées	204	12 717,39 €	55 029 €
Immobilisations corporelles	21	117 091,37 €	143 601 €
Immobilisations en cours	23	348 827,30 €	1 452 803 €
Dépenses d'équipement		504 543,26 €	1 782 023 €

A. VUITRY souhaite des précisions sur la dépense relative aux poubelles de tri.

NF. MAUGÈRE explique qu'il s'agit d'équiper la salle Delaporte et la salle polyvalente de poubelles afin de permettre aux utilisateurs de mieux trier.

23 : Les immobilisations en cours

Les opérations engagées en 2024 reportées sur l'exercice 2025

- la création de la passerelle sur le rû : 36 912 €
- la réalisation de la clôture du terrain de pétanque au complexe sportif : 2 842 €
- la restauration du lavoir de la Ruelle Saint-Pierre : 8 484 €
- les honoraires du maître d'œuvre relatifs aux travaux d'enfouissement à Montmirault : 49 008 €
- les travaux d'enfouissement de réseaux Av. Arpaçon : 17 009 €
- l'aménagement de sécurité en traversée de la RD.191 : 42 700 €
- la restauration des tableaux du chemin de croix de l'église : 28 565 €

Les dépenses engagées, en attente de la résolution de contentieux :

- les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire : 24 822 €
- les travaux de restauration intérieure de l'église : 1 429 €
- les travaux de rénovation énergétique de l'aile de la mairie : 18 247 €

	DÉPENSES	CA 2024	REPRIS + BP 2025
Immobilisations incorporelles	20	25 907,20 €	130 590 €
Subventions d'équipement versées	204	12 717,39 €	55 029 €
Immobilisations corporelles	21	117 091,37 €	143 601 €
Immobilisations en cours	23	348 827,30 €	1 452 803 €
Dépenses d'équipement		504 543,26 €	1 782 023 €

Les nouvelles dépenses inscrites au BP 2025

- la pose d'un interphone sur le portail de l'accueil de loisirs : 3 950 €
- le branchement à l'électricité de la cuisine de l'espace jeunesse : 500 €
- le ravalement de l'espace Jean-Salès : 142 719 €
- la pose de stores extérieurs en façade sud du bâtiment : 46 164 €
- la réfection de l'éclairage public (42 lanternes) : 34 056 €
- les travaux d'enfouissement de réseaux et la requalification de la voirie à Montmirault : 690 360 € (prix actualisé) dont 34 520 € seront versés sous forme d'avances forfaitaires (art. 238).
- la création de places de stationnement Rue du Château : 140 436 €
- les travaux d'enfouissement des réseaux Rues Véron, La Fontaine St-Pierre et Montaquet : 140 796€
- la restauration de deux tableaux classés de l'église : 20 125 €

La restauration de tableaux du chemin de croix fait l'objet par ailleurs d'une actualisation de prix à hauteur de 3 679 €

LA DETTE

5 prêts sont en cours au 31.12.2024

Date	Organisme prêteur	Capital à l'origine	Durée du prêt (en années)	Dernière échéance	Taux d'intérêts fixes
10/06/2021	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	475 000 €	15	15/09/2036	0,71%
09/11/2016	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	800 000 €	15	25/12/2031	0,94%
13/06/2016	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	1 000 000 €	15	15/10/2031	1,28%
25/12/2017	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	395 000 €	13	15/01/2031	0,93%
01/09/2015	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	29 768 €	18	01/09/2032	0%
TOTAL EMPRUNTÉ		2 699 768 €			

Le recours à l'emprunt n'est pas prévu au cours de l'exercice 2025.

Le BP 2025 prévoit le remboursement de l'emprunt de 1 000 000 € par anticipation (Le capital restant dû de cet emprunt s'élèvera au 31/12/2025 à 423 133 €).

La dette de la collectivité au 31 décembre 2024 s'élève à 1 459 096,24 €

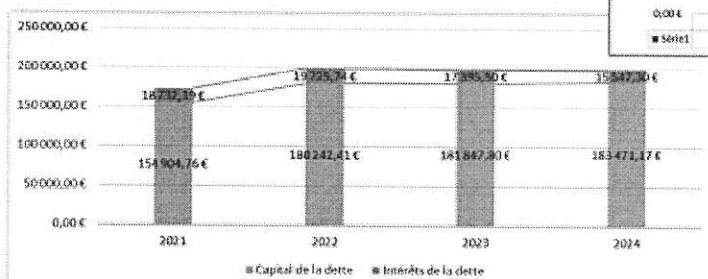
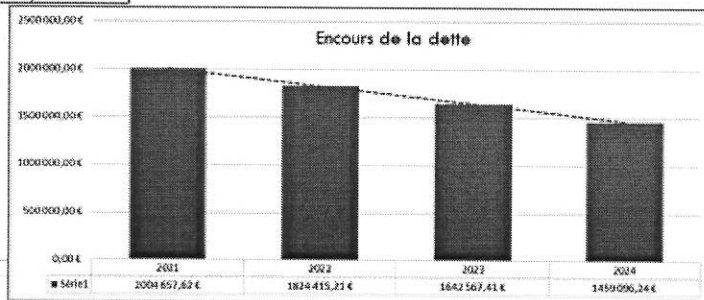
Date		Organisme prêteur	Capital à l'origine	Capital restant dû au 31/12/2024	Annuité Capital 2024	Annuité Intérêts 2024
10/06/2021	70	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	475 000,00 €	372 083,29 €	31 666,68 €	2 782,31 €
09/11/2016	65	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	800 000,00 €	387 370,33 €	53 289,48 €	3 954,72 €
13/06/2016	55	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	1 000 000,00 €	490 554,32 €	66 565,17 €	6 812,47 €
25/12/2017	26	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	395 000,00 €	195 860,30 €	30 295,84 €	1 997,80 €
01/09/2015	38	CAISSE D'ALLOCATIONS	29 768,00 €	13 228,00 €	1 654,00 €	
TOTAL			1 459 096,24 €	183 471,17 €	15 547,30 €	

DÉPENSES	CA 2024	REPRIS + BP 2025
Immobilisations incorporelles	20 25 907,20 €	130 590 €
Subventions d'équipement versées	204 12 717,39 €	55 029 €
Immobilisations corporelles	21 117 091,37 €	143 501 €
Immobilisations en cours	23 348 827,30 €	1 452 803 €
Dépenses d'équipement	504 543,26 €	1 782 923 €
Emprunts et dettes assimilées	16 183 471,17 €	608 246 €
Participations et créances rattachées	26 2 347,00 €	
Dépenses imprévues	020	
Dépenses financières	185 818,17 €	608 246 €

• Remboursement des emprunts en capital : 183 459 €
- Remboursement par anticipation d'un emprunt : 423 133 €

Evolution de l'endettement

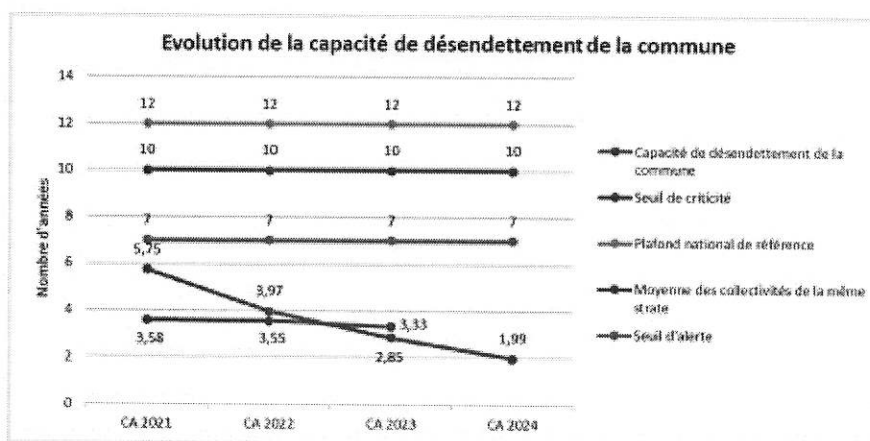
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
En cours de la dette au 31/12	2 004 658 €	1 824 415 €	1 642 567 €	1 459 096 €
Nbre d'habitants	3 519	3 502	3 510	3 509
En cours de la dette en €/habitant	570 €	521 €	468 €	416 €
En cours de la dette par habitant (Moyenne collectivité de même strate)	717 €	726 €	710 €	



La capacité de désendettement de la commune

Nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
En cours de la dette au 31/12	2 004 658 €	1 824 415 €	1 642 567 €	1 459 096 €
CAF	348 707 €	459 823 €	575 753 €	734 817 €
Capacité de désendettement (en années)	6	4	3	2



O. Carnot attire l'attention sur la capacité de désendettement de la commune, inférieure à la moyenne des collectivités de la même strate, et sur le fait qu'elle est bien en-dessous du seuil de criticité.

LA FISCALITÉ

Le ratio Fiscalité/population

Il n'est pas prévu d'augmenter le taux des impôts directs locaux en 2025.

Pour autant, le produit des impôts directs locaux devrait atteindre 2 153 218 €, soit un ratio fiscalité/population de 601 €/habitant.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Produits des impôts directs locaux (art. 73111+7318)	1 593 790 €	1 670 851 €	1 975 616 €	2 124 513 €	2 153 218 €
Nbre d'habitants	3 519	3 502	3 510	3 509	3 581
Ratio Fiscalité/population	453 €	477 €	563 €	605 €	601 €

L'évolution des bases d'imposition

Dans le cadre de l'élaboration du BP 2025, l'augmentation des bases a été prévue à hauteur de 1,7 %.

En K€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Bases habitation	370,622	368,806	463,009	495,855	504,285
Bases habitation logements vacants				232,912	236,872
Bases foncier bâti	5 050,369	5 275,971	5 635,611	5 930,828	6 031,652
Bases Foncier non bâti	66,051	70,532	75,264	78,480	79,814

L'évolution des produits des taxes

Compte-tenu de l'évolution des bases d'imposition, les produits des taxes devraient progresser de 42 733€.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Total produit taxes en K€	1 593,790	1 670,851	1 975,616	2 124,513	2 153,218
Produit de la Taxe Habitation	42,844	42,634	58,339	62,478	63,540
Produit Taxe Habitation sur les logements vacants				29,347	29,846
Produit de la Taxe sur le Foncier bâti	1 651,982	1 739,655	2 035,289	2 145,062	2 187,077
Produit de la Taxe sur le Foncier non bâti	39,492	42,171	45,000	46,923	47,721
Autres produits	5,259		0,120	1,494	
Rôles complémentaires	2,295	1,363	2,776	14,029	
Contribution (coefficient correcteur)	-148,081	-154,972	-165,908	-174,820	-174,966

L'évolution des taux votés par la commune

Il n'est pas prévu de modifier les taux d'imposition.

En K€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Taux taxe d'habitation communal résidences secondaires			12,60%	12,60%	12,60%
Taux taxe sur foncier non bâti communal	59,79%	59,79%	59,79%	59,79%	59,79%
Taux taxe foncière (bâti)	32,98%	33,18%	36,26%	36,26%	36,26%

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2025

- Produits attendus des ressources à taux votés (TF-TFNB-TH) :	2 298 338 €
- Produits des autres taxes (TH sur logements vacants) :	29 846 €
- Produits des ressources indépendantes des taux votés :	
o Allocations compensatrices + DC RTP :	94 757 €
o FNGIR :	118 231 €
o Coefficient correcteur	- 174 966 €
Montant total prévisionnel	2 366 206 €

LES RATIOS

ANNÉE 2023	CERNY		Moyennes des communes de 3500 à 4999hbs (en €/hab)		
	en €	€/hab.			
Opérations de fonctionnement	2023	3510	Essonne	IDF	National
Total des produits de fonctionnement	3 499 961 €	997 €	1 296 €	1 282 €	1 201 €
dont produits de fonctionnement réels	3 317 019 €	945 €	1 284 €	1 256 €	1 166 €
dont impôts locaux	2 093 847 €	597 €	650 €	644 €	520 €
dont fiscalité reversée par les GFP	337 494 €	96 €	237 €	212 €	145 €
dont autres impôts et taxes	155 824 €	44 €	66 €	70 €	91 €
dont DGF	139 581 €	40 €	56 €	78 €	156 €
dont autres dotations et participations	255 407 €	73 €	114 €	103 €	102 €
dont FCTVA	8 076 €	2 €	2 €	3 €	2 €
dont Produits des services et du domaine	301 681 €	86 €	124 €	108 €	93 €
Total des charges de fonctionnement	2 944 178 €	839 €	1 196 €	1 166 €	1 052 €
dont charges de fonctionnement réelles	2 742 073 €	781 €	1 116 €	1 081 €	952 €
Charges de personnel (montant net)	1 481 981 €	422 €	652 €	599 €	507 €
dont achats et charges externes (mtts nets)	1 062 160 €	303 €	361 €	348 €	294 €
dont charges financières	20 914 €	6 €	17 €	18 €	17 €
dont contingents	193 €	0 €	10 €	35 €	29 €
dont subventions versées	90 637 €	26 €	35 €	39 €	53 €
Résultat comptable (A)	555 784 €	158 €	100 €	116 €	149 €
Capacité d'autofinancement brute = CAF	575 753 €	164 €	168 €	175 €	214 €

ANNÉE 2023	CERNY		Moyennes des communes de 3500 à 4999hbs (en €/hab)		
	en €	€/hab.			
Opérations d'investissement	2023	3510	Essonne	IDF	National
Total des ressources d'investissement	1 393 004 €	397 €	527 €	429 €	468 €
dont excédents de fonctionnement capitalisés	549 863 €	157 €	133 €	92 €	131 €
dont dettes bancaires et assimilées	0 €	0 €	101 €	70 €	62 €
dont subventions reçues	450 858 €	128 €	122 €	94 €	92 €
dont FCTVA	153 377 €	44 €	55 €	46 €	43 €
dont autres fonds globalisés d'investissement (TAM)	20 179 €	6 €	17 €	23 €	21 €
dont amortissements	77 081 €	22 €	69 €	61 €	67 €
dont provisions	0 €	0 €			
Total des emplois d'investissement	975 791 €	278 €	515 €	458 €	489 €
dont dépenses d'équipement	787 406 €	224 €	441 €	364 €	387 €
6 537 €		2 €			
dont remboursements de dettes et assimilées	181 848 €	52 €	55 €	69 €	74 €
Besoin ou capacité de financement résiduel (B)	-417 213 €	-119 €	-13 €	30 €	20 €
Résultat d'ensemble (A-B)	972 996 €	277 €	112 €	86 €	128 €
DETTE	2023	3510	Essonne	IDF	National
Encours total de la dette au 31/12	1 642 567 €	468 €	599 €	670 €	710 €
Annuité de la dette	198 989 €	57 €	69 €	84 €	91 €
Fonds de roulement	706 885 €	201 €	370 €	416 €	460 €

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent brut de Fonctionnement	598 694 €	171 €	180 €	189 €	227 €
Résultat comptable	555 784 €	158 €	100 €	116 €	149 €
Produits de fonctionnement réels	3 317 019 €	945 €	1 284 €	1 256 €	1 166 €
Charges de fonctionnement réelles	2 742 073 €	781 €	1 116 €	1 081 €	952 €
Capacité d'autofinancement brute CAF	575 753 €	164 €	168 €	175 €	214 €
Produits des cessions d'immobilisations	124 000 €	35 €	9 €	18 €	25 €
CAF nette	393 905 €	112 €	113 €	106 €	140 €

F. LACOMME explique le décalage de deux ans en lien avec l'année 2023, année de référence, en raison du fait qu'il s'agit des dernières données communiquées par l'Etat.

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGÉS

Comptes	REPRIS + BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Immobilisations incorporelles diverses 20	750 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €
Honoraires Requalification écoles 20	107 826 €				
Honoraires Enfouissement Montmirault 20	9 964 €				
Honoraires Etudes cheminements 20	1 100 €				
Etude sécurisation RD.56 Orgermont 20	10 950 €				
Sous-total immobilisations incorporelles	130 590 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
Subventions d'équipement versées 204	55 029 €	55 092 €	44 164 €	1 210 154 €	
Sous-total immobilisations incorporelles	55 029 €	55 092,00 €	44 164,00 €	1 210 154,00 €	0,00 €
Acquisitions diverses 21	93 963 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Systèmes d'alarmes bâtiments communaux 21	27 632 €				
Aménagements terrains + signalétique 21	5 591 €				
Acquisitions parcelles 21	16 414 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Sous-total immobilisations corporelles	143 601 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Immobilisations en cours diverses 23	1 700 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Création passerelle (projet cheminements) 23	36 912 €				
Réfection lavoir (projet cheminements) 23	8 484 €				
Mobilier (projet cheminements) 23	5 591 €				
Extension Restaurant scolaire 23	24 822 €				
Réhabilitation intérieure église 23	1 429 €				
Restauration tableaux 23	52 369 €				
Requalifications écoles 23		3 227 834 €	1 997 526 €	1 592 231 €	52 637 €
Rénovation énergétique aile mairie 23	18 247 €				
Travaux extérieurs Espace Jean-Sallis 23	188 883 €				
Aménagement parking Rue du château 23	140 436 €				
Aménagement Montmirault 23	739 368 €				
Aménagement Sécurité Complexe/Marats 23	42 700 €				
Eclairage gare routière 23		82 800 €			
Réfection Eclairage public 23	34 056 €				
Enfouissement Arpaion RD.191 23	17 009 €				
Enfouissement Veron/St-Pierre/Montaquoy 23	140 796 €				
Enfouissement Roses 23			112 880 €		
Enfouissement Tilleuls 23			119 520 €		
Enfouissement Puits 23				119 520 €	
Cimetière 23					102 840 €
Sous-total immobilisations en cours	1 452 803 €	3 330 634 €	2 249 926 €	1 731 751 €	175 477 €
Dépenses d'équipement	1 782 023 €	3 487 726 €	2 396 090 €	3 043 905 €	277 477 €

Comptes		REPRIS + BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Autres subventions d'investissement	13	8 187 €				
Subvention contrat régional	13		175 912 €	233 529 €	155 686 €	299 325 €
Subvention Région	13	5 918 €				33 320 €
Subvention contrat de partenariat CD.91	13					
Subvention contrat Terres d'avenir CD.91	13	251 944 €		251 944 €		
Subvention contrat Transition Energie Climat	13					
Subvention aide à l'investissement culturel CD.	13	25 318 €				
Subvention ENS CD.91	13	13 806 €				
Subvention DSIL Plan de relance	13					
Subvention Plan de relance continuité pédag.	13					
Subvention DSIL	13		70 000 €	105 000 €	70 000 €	105 000 €
Subvention DETR	13	8 550 €	50 000 €	75 000 €	70 833 €	75 000 €
Subvention CCVE (fonds de concours)	13	16 584 €	8 271 €	100 846 €		
Remboursement subventions SDAC par CCVE	13	36 685 €	66 171 €	806 770 €		
Subvention PNR (Ch. Et Cheminements)	13	35 591 €				
Subvention PNR (Chemin de croix)	13	7 000 €				
Subvention SIEGIF	13	28 000 €	14 000 €			
Subvention Fonds vert	13		27 500 €	30 000 €	20 000 €	30 000 €
Amendes de police	13					
Emprunts et dettes	16		1 100 000 €	500 000 €	1 000 000 €	
Recettes d'équipement		437 581 €	1 511 854 €	2 103 089 €	1 316 519 €	542 645 €
Dotations, fonds divers et réserves	1021					
FCTVA	10222	39 500 €	137 772 €	540 303 €	373 042 €	479 309 €
Taxe locale d'équipement	10223					
Taxe d'aménagement	10226	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Excédent de fonctionnement	1068	145 824 €				
Immobilisations corporelles	21					
Vente patrimoine	024	395 100 €				
Recettes financières		600 424 €	157 772 €	560 303 €	393 042 €	499 309 €
Total des recettes réelles d'investissement		1 038 006 €	1 669 626 €	2 663 392 €	1 709 561 €	1 041 954 €

Pour O. CARNOT, cette prospective est réalisable à la condition :

- de contrôler l'exécution du budget 2025, comme il a pu être contrôlé sur l'année 2024
- de pouvoir rembourser par anticipation l'emprunt
- d'avoir de la trésorerie
- de contrôler nos centres de dépenses sur lesquels nous savons que, chaque année, il faut être vigilants.

F. LACOMME ajoute qu'il faudra également avoir les subventions pour nous accompagner dans la réalisation de nos projets,

O. CARNOT précise qu'effectivement des subventions sont prévues et que, plus on avance dans le temps, plus leur montant est incertain, tant en terme de fiabilité des chiffres qu'en capacité réelle à les obtenir.

Toutefois, cette prospective permet de savoir sur quelles subventions nous pourrions nous baser pour construire nos projets et les faire murir, et définir les enveloppes budgétaires que nous pourrions obtenir.

A. PRAT relève la qualité des documents présentés, leur fiabilité. Selon lui, les élus ont matière à réfléchir, analyser, comparer et se projeter.

Aussi, bien qu'il lui faudrait faire une deuxième voire une troisième analyse, ce qui est prévu dans ce budget est bien selon lui, avec des incertitudes sur les subventions et sur la maîtrise du budget 2025, certes, mais des choses sont faites.

O. CARNOT confirme que le budget est sain pour 2025, avec une mise en perspective qui plait. Encore faut-il qu'on puisse l'atteindre. Il ajoute qu'il s'appuie sur l'ensemble des personnes en responsabilité qui récupèrent les chiffres, qui les proposent, sur les réunions d'arbitrage (car on ne

peut pas tout faire, il faut arbitrer). Son élaboration a fait l'objet de discussions d'ensemble pour une prise de décisions collégiale qui passe par la maîtrise de données, la réalisation de tableaux, en somme par la transmission d'éléments qui permettent de supporter une discussion.

Il remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette discussion puisse avoir lieu.

Madame le Maire félicite les services pour le travail réalisé, notamment avec des éléments arrivés récemment compte-tenu du vote tardif du budget de l'Etat.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4,
VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

VU la loi n° 2025-127 de finances pour 2025, promulguée le 14 février 2025 et publiée au Journal officiel du 15 février 2025,

VU la délibération n° 2020 / VI / 4 – 5.2 du 19 décembre 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,

VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération n° 2023 / XII / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2025, tel que présenté à l'assemblée,

CONSIDÉRANT que celui-ci doit donner lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, **Par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**
(A.VUITRY ET J. VUITRY)

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.

Nadine-Françoise MAUGÈRE
Secrétaire de séance

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



